

188^e session du Synode

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 25 août 2021
Salle du Grand Conseil – Château de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENCE M. Laurent Widmer

La **présidente** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

Mme Marie Destraz, Protestinfo

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville et François Perroset

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente le matin)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 37 députés et suppléants sont présents.

Ordre du jour

09h00 Ouverture de la session

- 1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants – p.2**
- 2. Élections complémentaires : Synode missionnaire (2 suppléants)
Commission de consécration (1 diacre + 1 pasteur.e) – p.2**
- 3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Conditions cadres : Tableau des postes et plateforme Recherche et développement – p.2**
- 4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : les étapes de la procédure d'acceptation d'une mutualisation – p.13**
- 5. Rapport n°3 du Conseil synodal : EREN2023 – mutualisation du catéchisme de l'adolescence – p.18**

6. **Rapport n°4 du Conseil synodal : EREN2023 – mutualisation des services funèbres – p.24**
7. **Discours d'adieux du président sortant du Conseil synodal – p.28**
8. **Remerciements au président sortant – p.31**
9. **Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode – p.32**
10. **Questions des députés et réponses du Conseil synodal – p.38**

15h30 Fin de la session

Ouverture de la session

À 09h00 la **présidente** ouvre la 188^e session du Synode.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) **Nouveaux députés** : aucun

b) **Nouveaux suppléants** : aucun

2. Élections complémentaires

Synode missionnaire (2 suppléants) : aucun

Commission de consécration (1 diacre et 1 pasteur.e)

Mme Jocelyne Mussard, diacre, se propose à l'élection.

❖ Élue avec 35 oui, 1 non, 1 nul

3. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Conditions cadres : Tableau des postes et plateforme Recherche et développement

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, enfin on y est ! Nous allons pouvoir traiter ce rapport qui a été repoussé depuis la 186^e session, soit depuis ce qui aurait dû être la session de décembre 2020. Sacré covid !

Bref, voilà une bien étrange proposition que vous fait le Conseil synodal de repoursuivre le tableau des postes actuel alors qu'au printemps le budget qui a été voté par vos soins affichait un déficit prévu de CHF 980'000.-.

Cette proposition semble avoir quelque chose de déraisonnable a priori, voire d'insensé ! Mais, de l'avis du Conseil synodal, elle est pourtant absolument nécessaire car il s'agit d'un investissement ! En fait, lorsqu'une entreprise (et l'EREN est une entreprise) se trouve à l'orée d'un important processus de redimensionnement et de recentrement de sa mission, tel que se veut

EREN2023, ce n'est pas le moment de faire des coupes sans réflexion. Car toutes les forces doivent être mobilisées pour le changement. Il va sans dire que le but même du changement c'est – à terme – d'avoir un fonctionnement qui navigue avec une voilure plus adaptée.

Jusqu'à présent, chaque fois que le Conseil synodal a présenté devant vous un nouveau tableau des postes, il impliquait une diminution linéaire des postes ; basée sur un calcul à partir d'une clé de répartition. Un calcul froid mais juste et équitable dont les critères étaient connus, acceptés et validés par vous. Mais cela a donné aux membres de l'Église, aux paroisses notamment, un sentiment lourd et angoissant d'étouffement.

On a serré toujours un peu plus, obligeant les paroisses (et autres secteurs touchés) à réduire avec toutes les complications que cela comporte. Ce qu'on faisait avec 3,5 EPT par exemple doit être fait avec 3 EPT. Que changer ? A quoi renoncer ? Et les fidèles qui témoignent leur incompréhension et leur légitime colère !

La diminution s'est faite linéairement, mais le cadre lui est resté quasiment le même. Le cadre est resté identique. Comment diminuer les forces sans changer le cadre ? Ou pour le dire en image, peut-on faire voguer un majestueux trois-mâts avec la moitié d'hommes qu'il ne faut pour le manœuvrer.

Non ! De l'avis du Conseil synodal, réduire linéairement sans changer le cadre ne mènera qu'à l'étouffement de l'Église. Cela a déjà été exprimé maintes fois ici : nous avons atteint un point critique ! Pourtant, nous savons qu'à l'avenir, réduire sera encore nécessaire pour atteindre l'équilibre financier. Et pour ne plus le faire linéairement, il va falloir cette fois-ci s'attaquer au bateau lui-même, et non plus seulement à la diminution de son équipage.

Il va falloir trouver – et c'est l'enjeu d'EREN2023 – un fonctionnement plus synergique – j'essaye d'éviter le mot mutualisation – avec certes moins de postes mais qui évitera aux paroisses de devoir sans cesse, elles, se réadapter. Car c'est toujours sur elles et sur les secteurs de l'Église concernés que retombent les retombées des décisions imposées par la situation financière de notre Église. L'objectif est donc bien d'échanger notre trois-mâts contre une légère goélette rapide, souple et joyeuse... bien plus adaptée ! Et nous croyons que cela est possible et c'est nécessaire !

Derrière la structure du tableau des postes, donc, il y a les champs d'action de l'Église ! Le tableau des postes en soi n'est qu'un cadre. C'est ce qu'il y a dedans qui compte, à savoir comment l'Église s'organise pour accomplir sa mission avec les forces humaines et financières dont elle dispose aujourd'hui : comment, où et pour qui ?

Un moratoire de quelques années jusqu'à fin 2023 semble être absolument nécessaire car il faut le temps non seulement au Conseil synodal mais à toute l'Église de travailler ensemble à une structure nouvelle, à la transformation complète de notre bateau.

Il faudra aussi le temps aux paroisses pour s'approprier cette nouvelle organisation des postes et des fonctions globales de l'EREN. Et on sait qu'il va y avoir des résistances, compréhensibles... et nous espérons que le sentiment légitime de perte sera compensé par l'enthousiasme du défi que cela représente et de la joie d'aboutir à la fin à quelque chose de beaucoup plus vivable.

Concrètement donc, la première proposition du Conseil synodal, c'est de conserver jusqu'en 2023 les quotas des postes actuels.

Mais, comme les paroisses doivent savoir qu'un grand changement structurel est lancé, par EREN2023, elles doivent savoir qu'en 2024 les bases d'une nouvelle structure seront posées. Et que cette structure nouvelle, ce nouveau bateau... il va falloir dès maintenant préparer la possibilité de ce changement.

C'est pourquoi, le Conseil synodal, en contre-balancement de la proposition de maintenir le tableau des postes, propose la création d'une plateforme, avec un nom qui peut être critiqué évidemment, mais qui pour le moment s'appelle Recherche et développement.

Le Conseil synodal lors de son retour suite aux rencontres que ses membres ont eu avec vous dans les Conseil paroissiaux, a pris la mesure des interrogations, des résistances voire des craintes qui concernent la création de cette plateforme.

Je vous explique l'idée du Conseil synodal, mais si cette plateforme ne prend qu'une page dans le rapport, c'est que nous attendons vraiment la discussion d'aujourd'hui pour en préciser les

contours car l'idée n'est pas d'imposer une plateforme à l'EREN et au Synode, mais cette plateforme n'a de sens que si vous aussi vous la considérez comme pertinente.

Tout d'abord, de façon concrète, il s'agit pour le Conseil synodal de faire un deal avec les paroisses : Le synode ne touche pas au tableau des postes malgré le déficit important, en échange les paroisses s'engagent à offrir un bout de temps ministériel au profit de la construction du changement !

Une sorte de donnant-donnant, un effort de guerre. Les paroisses ne se contentent pas de conserver leurs forces professionnelles, elles offrent, dès à présent, en contrepartie une part pour la Recherche et le développement.

Étant donné qu'il s'agit d'une contrepartie, le Conseil synodal a imaginé que cette plateforme serait corporative, à savoir composée de pasteurs, diacres et permanents laïques en activité. Une plateforme donc de professionnels de l'Église. Le Conseil synodal aimerait assumer cette perspective corporative ! Un lieu d'échange et de créativité entre pairs.

Ce qui ne veut pas dire que cette plateforme est absolument exclusive et totalement imperméable à des engagements laïques et non rémunérés. Elle resterait libre de s'adjoindre au besoin toute personne qu'elle jugerait nécessaire selon sa mission.

Alors justement parlons de sa mission : Et là, le Conseil synodal a plusieurs idées qui ne sont absolument pas contradictoires. Cette plateforme aura en somme deux fondements : EREN2023 et Passons en mode évangélisation. Les deux fondements dont on parle toujours ici au Synode. Si je prends la facette EREN2023, l'objectif est de réfléchir, d'adapter et de créer les mutualisations d'EREN2023 qui sont dans les paroisses. Quoi de mieux qu'une plateforme pour débuser, imaginer et réfléchir les synergies interparoissiales vu que nous avons des personnes qui sont réunies là faisant parties des différentes paroisses, une mine et une ressource de savoir et de connaissance. Ce serait un volet de la plateforme : favoriser sur le terrain EREN2023, puis être relais dans leurs paroisses et autres organes pour conduire ces processus.

Le second volet touche Passons en mode évangélisation. Depuis longtemps, l'EREN et les paroisses veulent de l'élan au travers des projets communs, nouveaux, rassembleurs, évangélisateurs... Se mettre ensemble pour favoriser des espaces novateurs, des événements, ou des projets.

Nous l'avons souvent dit, trouver des financements pour des projets ponctuels est possible.

Pour cette plateforme, le Conseil synodal espère amoindrir et rendre perméables les frontières qui existent actuellement entre les paroisses. Il espère la rencontre sur le plan de l'action, sur le plan du projet et sur le plan de l'envie de faire les choses ensemble.

Nous comprenons que les laïcs demandent à être actifs. Ils vont l'être car EREN2023 comme Passons en mode évangélisation va mobiliser toutes les forces de l'EREN. Les laïcs et les bénévoles seront indispensables. Cependant, pour cette plateforme, le Conseil synodal estime qu'elle doit être ministérielle, pour le côté corporatif inter pares, et aussi – concrètement – pour inciter les permanents à entrer dans ce processus et à en être les porte-flambeaux.

Car les permanents, qui consacrent leur temps professionnel à l'Église, doivent jouer un rôle important dans l'élan d'EREN2023 et de Passons en mode évangélisation. Le résultat pourrait être très profitable.

Ainsi, vous l'avez vu, la résolution 3 a une formulation extrêmement souple. Elle laisse une grande latitude à tous les partis (Conseil synodal comme Conseils paroissiaux) pour la création de cette plateforme. Nous recommandons au Synode de ne pas la définir trop ici, ni trop la cloisonner, mais de laisser la confiance, au moment où nous la créerons, d'entrer en dialogue avec chacun des organes des paroisses notamment, pour trouver les bonnes personnes qui iront mettre un peu de leur temps dans cette plateforme Recherche et développement.

Nous vous recommandons l'entrée en matière et l'acceptation des résolutions et nous nous réjouissons du débat qui va suivre. Merci de votre attention !

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs soutient les premières mesures proposées dans le rapport que nous traitons. Tout d'abord, la révision du tableau des postes ne semble pas être une priorité absolue, au vu de la fiabilité discutable des budgets des dernières années, qui se sont révélés bien loin de la réalité des comptes. A plusieurs reprises, il a aussi été fait mention que l'effectif de l'EREN est arrivé à un niveau plancher au-delà duquel on ne pourra plus fonctionner de manière satisfaisante, sans changement de structure ou de manière d'agir, ce qui n'est actuellement pas le cas, comme vient de le dire Yves Bourquin.

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs soutient le principe de création d'une plateforme « Recherche & Développement ». Elle est toutefois étonnée de la volonté d'intégrer dans cette plateforme des permanents, qu'ils soient pasteurs, diacres ou laïcs, mais pas de bénévoles. La pression sera à nouveau exercée sur les forces rémunérées. Nous pensons que l'Église doit exercer ses missions avec toutes les vocations rémunérées ou bénévoles. C'est la raison pour laquelle la paroisse de l'Entre-deux-Lacs proposera un amendement à la résolution 3. De plus, nous nous interrogeons sur la manière d'assurer une juste proportion entre pasteurs, diacres et permanents laïcs lorsque les paroisses choisissent leur délégué.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Deux discussions autour de ce rapport, une première avant le Synode de juin et une deuxième avant celui-ci. Lors de la première discussion, nous avons constaté une levée de boucliers contre la création de la plateforme avec l'idée que ce n'était peut-être pas une façon de faire dynamique étant donné que les personnes pressenties, les professionnels, ont pour ainsi dire le nez dans le guidon et qu'elles n'auraient peut-être pas une vision d'avenir aussi pointue qu'un observateur un petit peu plus éloigné. Il y a eu cette velléité de demander que cette vision soit confiée à une seule personne avec un rôle de modérateur, une personne réactive à toutes les propositions venant des paroisses et qui générerait la mise en route. Par ailleurs, il nous semble également beaucoup plus dynamique d'intégrer des laïcs, si la plateforme se crée. La paroisse du Joran va présenter un amendement dans ce sens qui est le fruit de la deuxième discussion. Lors de sa deuxième discussion, la paroisse du Joran a décidé d'entrer en matière, avec une réticence par rapport à la résolution 3.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous avons décidé d'entrer en matière. Une autre question nous interroge, c'est les dates. Pourquoi est-ce prévu de revenir sur les listes de critères seulement en 2023 et pas d'en faire un point à chaque Synode ? Ainsi nous pourrions aussi être informés, surtout si la plateforme n'est composée que de professionnels.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Pour le moment le Conseil synodal a considéré dans son optique qu'il est raisonnable d'avoir une vraie liste de critères en 2023. Si le Synode veut être informé avant de la manière dont se construisent ces critères, il n'y a pas d'impossibilité. L'intention de la résolution 2 avec une liste de critères en 2023, c'est que ce sera le moment, au plus tôt, où le Synode pourra se prononcer car le travail sera un peu abouti. Avant c'est plutôt un travail préparatoire.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

La paroisse de La BARC entrera en matière et soutiendra les trois résolutions. Nous soutenons que la plateforme « Recherche et développement » se fasse à un rythme « professionnel » et qu'elle ne soit pas constituée, par la force des choses, de bénévoles « retraités ». Mais il coule sous le sens que les professionnels feront de la recherche pour un peuple d'Église. Nous les invitons à être connectés avec les bénévoles d'une manière ou d'une autre. D'un autre côté nous pensons que cette plateforme pourrait s'octroyer un mandat avec un modérateur extérieur qui connaîtrait bien les problèmes des entités en crises.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Je veux ajouter quelque chose par rapport à la question posée avant concernant le délai pour les critères. Les critères vont être établis en lien aussi avec la mise en place des mutualisations. Si une mutualisation arrive à mûrir suffisamment pour prendre son autonomie et avoir un cadre particulier dans le tableau des postes, cela deviendra un critère.

Par exemple, si nous arrivons à avoir une structure pour le catéchisme qui devient supra-paroissiale, peut-être que dans le futur tableau des postes, cette structure apparaîtra dans un cadre séparé qui n'est plus lié complètement aux paroisses. Dans ce cas-là, cela deviendra un critère. Mais ceci est impossible si cette mutualisation est soit refusée ou ne se fait pas, quelle que soit l'étape du processus. Nous devons avancer en co-construction avec les chantiers les uns à côtés des autres. Dans sa projection, le Conseil synodal a l'intention de conduire ce processus pour avoir une vision de plus en plus claire, et cette clarté doit être obtenue en 2023. Dès décembre, vous serez informé de la manière dont ce processus a l'intention d'avancer.

Mme Karin Phildius, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Mon souci est que le mandat est assez important. Les personnes qui seront représentantes des paroisses, professionnelles ou laïques, doivent avoir le souci, non pas seulement de la survie de notre Église, mais de la mission de l'Église et être à l'écoute, non pas seulement de notre petit noyau de bénévoles, mais de notre temps.

Ce mandat concerne l'avenir de notre Église. Je ne sais pas quels sont les critères de choix des paroisses pour envoyer leurs représentants dans cette plateforme, mais il faut mesurer tout l'enjeu pour l'avenir de notre Église.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Je réagis entièrement et totalement positivement à ce qui vient d'être dit. Précisément, l'enjeu principal du mandat est là, c'est-à-dire l'excellent équilibre qui doit être trouvé entre le noyau, qui est quand même le soutien de notre Église, et la mission de celle-ci auprès et dans la société neuchâteloise. Cet équilibre doit être au cœur de la mission de cette plateforme.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode reconduit le Tableau des postes 2016-2020.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2023 avec une proposition d'une liste de critères pour la répartition des postes dès 2024.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Lorsque nous avons écrit la résolution, nous avons mis le mot "repourvue", mais la formulation est incorrecte, et donc c'est le mot "répartition" qui est correct.

Amendement des Hautes Joux

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2022 avec une proposition d'une liste de critères pour la répartition des postes dès 2024.

Mme Armelle von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Si le Conseil synodal doit revenir en 2023 pour 2024, il n'y a aucun temps de réflexion et de discussion sereine car nous serons pressés par le temps. C'est pourquoi nous proposons de revenir en décembre 2022. La liste préparatoire mentionnée par M. Bourquin nous conviendrait

totalemment. C'est bien d'avoir des propositions sur quoi discuter, qui pourraient ensuite être validées en décembre 2023.

La présidente demande si cela suffit que le Conseil synodal entende la nécessité d'un aller-retour entre paroisses et Conseil synodal et s'y engage sans que la résolution ne soit modifiée ou est-ce que l'amendement est maintenu.

Mme Armelle von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Nous souhaitons maintenir notre amendement car nous avons l'impression que d'autres paroisses vont dans la même direction. Mais si l'amendement est refusé, c'est volontiers que le Conseil synodal s'engage à transmettre une liste de propositions en 2022.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Nous souhaitons garder le texte avec la date 2023 car c'est à ce moment-là que le Conseil synodal semble pouvoir s'engager à donner des critères suffisamment clairs, construits et étayés. Avant cela, nous avons entendu et nous comprenons que le Synode veut être régulièrement informé pour pouvoir réagir le cas échéant. Ceci va de toute façon être le cas vu que les critères vont être construits en lien avec la planification d'EREN2023 et chacune des mutualisons qui touchent toute l'Église passera en Synode. Le Synode va voir assez clairement la manière dont les choses s'agencent.

Il y a deux étapes. En 2023, le Synode valide les critères d'établissement du nouveau tableau des postes ; cela pourrait aussi être de les invalider et de continuer de faire comme aujourd'hui. Puis, en 2024, c'est la construction pratique de ce tableau et sa votation par le Synode. De fait, il y a deux moments de réflexion sur le tableau des postes. Un en 2023, fondamental, sur les critères et un en 2024 pour l'établissement du tableau des postes tel qu'il vous sera présenté.

En 2022, le Conseil synodal peut faire un rapport d'information mais il préfère qu'il n'y ait pas de prise de décision sur les critères avant 2023, car ce ne sera pas abouti.

M. Jacques Peter, conseiller synodal

J'aimerais rappeler la pratique de l'EREN vis-à-vis des postes. En 2024 tout ne va pas changer. Il y a des gens élus, des personnes avec des contrats de travail et il y aura de toute manière une période transitoire qui devra être anticipée. L'Église a toujours cherché à protéger les collaborateurs en place.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

En 2023, ce seront des nouveaux députés, vu que la législature se termine en juin 2023. Ne serait-il pas plus sage que le Synode actuel puisse prendre les décisions sur les grandes lignes en 2022 ? J'ai un peu souci qu'en décembre 2023 les nouveaux députés risquent de dire non à ces changements.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

La remarque est sensée, mais mes collègues proposent de mettre cela en juin 2023 et non pas en décembre 2023. J'aimerais quand même dire que les processus, quels qu'ils soient, vont vivre des changements de législature. Peut-être qu'il y a un risque ou une chance, nul ne le sait entre le Synode de juin et celui de décembre. J'entends bien que c'est le Synode actuel qui aimerait suivre ce dossier jusqu'au bout et pouvoir donner son mot dessus, ce qui me semble tout à fait légitime. Je pense que le Conseil synodal peut s'engager à juin 2023.

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en juin 2023 avec une proposition d'une liste de critères pour la répartition des postes dès 2024.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 35 oui, 1 abstention

Résolution 3

Le Synode décide de la création de la plateforme "Recherche et développement" avec une délégation de chaque paroisse.

Amendement de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode décide de la création de la plateforme "Recherche et développement" avec une délégation de chaque paroisse, composée de permanents et/ou bénévoles.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs fait une proposition qui touche à la composition de cette plateforme, pour élargir le champ, car les paroisses ont également de nombreux bénévoles.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

J'aurais peut-être dû réagir dans le débat d'entrée en matière, mais quand M. Bourquin a parlé des missions de la plateforme, plusieurs choses m'ont fait réfléchir. Les missions sont en lien avec EREN2023, et j'avais l'impression qu'il faut adapter les mutualisations qui existent déjà. Pour cela on peut faire le tour des paroisses pour savoir ce qui est fait et faisable et on n'a pas besoin d'une plateforme. Il y a d'autres endroits, comme la réunion des présidents, qui permet d'échanger ces informations. Je suis donc plutôt sceptique quant à l'utilité de cette plateforme. Par contre lorsqu'il a parlé de travailler en lien avec "passons en mode évangélisation", de projets communs d'évangélisation, là cette plateforme a tout son sens. Une envie de discuter sur les missions plus que tout autre chose.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

J'anticipe déjà sur l'amendement du Joran. Les bénévoles ou laïcs engagés en paroisse ont certainement des compétences professionnelles à mettre au service de l'EREN et qui pourraient être très utiles et porteuses, et dans ce sens-là, je regretterais beaucoup que les laïcs soient exclus.

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Je vous rends attentifs à un problème de vocabulaire parce que dans l'EREN, nous avons des permanents qui sont ministres – pasteurs et diacres, et des permanents laïques. En lisant l'amendement du Joran, je me suis posé la question de savoir qui sont ces laïcs, nos permanents laïques ou des bénévoles laïques ?

Pour clarifier le débat, lorsque nous parlons de personnes engagées non professionnelles, nous parlons de bénévoles et non pas de laïcs.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Pour revenir sur notre formulation, nous n'étions pas conscients de cette problématique et confusion concernant ces termes.

Amendement du Joran

Le Synode décide de la création de la plateforme "Recherche et développement" avec une délégation de chaque paroisse, formée de permanents professionnels ou de laïcs, ainsi que des deux représentants des services cantonaux.

M. Constantin Bacha, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La plateforme composée uniquement de permanents n'est pas conforme à la tradition ecclésiale de l'EREN. Des laïcs, donc des bénévoles, doivent faire partie de ce groupe.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

Lors de la discussion au Conseil paroissial de la Côte, on s'est demandé la raison de cette restriction concernant la composition de la future plateforme. Peut-être que cette plateforme composée uniquement de professionnels peut fonctionner en consultation avec la population

des paroisses mais néanmoins la paroisse de la Côte aimerait connaître les raisons principales du Conseil synodal pour souhaiter cette plateforme uniquement avec des professionnels.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

On a eu une très longue discussion sur ce point dans la séance de préparation avec une page entière d'argumentation et quelques propositions que finalement on ne va pas faire formellement. Concernant le point précis de la composition de la plateforme, il y a deux éléments. Le premier est l'impression d'avoir une participation morcelée avec des 5 ou 10% de poste pour constituer la plateforme et le soucis d'un manque de concentration des forces pour mener ce développement. D'une manière ou d'une autre, on aurait souhaité avoir une part de poste plus importante pour mener le travail de recherche et développement.

Deuxièmement, sur la question de la composition de permanents ou de bénévoles, on a eu un échange intéressant et on a été convaincu d'ouvrir d'une autre manière la participation des bénévoles à cette plateforme. J'ai compris la proposition du Conseil synodal comme une demande aux paroisses de démontrer un effort et une participation au fait qu'on ne touche pas au tableau des postes. Cette participation à cet effort-là, c'est justement de donner une partie des forces ministérielles ou de permanents pour nourrir ce travail, cette réflexion et cette recherche et développement. Le Conseil paroissial soutient la proposition du Conseil synodal. Mais on nous a aussi dit qu'on pourrait envisager de compléter la constitution de cette plateforme par des bénévoles intéressés qui portent un enthousiasme et des compétences qui nourriraient aussi ce travail. J'aimerais que le Conseil synodal nous redise cela maintenant.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Merci infiniment de tout ce que vous avez soulevé parce que ce sont exactement les mêmes questions qui se sont posées déjà autour de la table du Conseil synodal.

Oui c'est exactement ce que David Allisson a dit, nous voulons que par cette plateforme les paroisses démontrent leurs efforts, consentis et enthousiastes, car il est normal que les ministres se retrouvent pour parler de mutualisation. L'effort fourni est en contrepartie du tableau des postes qui est maintenu. Et c'est pour cela qu'il y a unité de matière dans ce rapport. Sinon on aurait fait un rapport sur le tableau des postes et un rapport sur la plateforme recherche et développement. Si vous regardez la résolution telle qu'elle est formulée, il y a les deux écueils. Soit nous mettons dans la résolution l'information que la plateforme est composée des membres des colloques des paroisses et des services cantonaux et nous l'aurions cloisonnée. Mais nous vous demandons de ne pas le faire dans l'autre sens non plus en mentionnant les laïcs non-salariés. On vous demande de laisser ainsi dans l'intention et on vous propose de vous dire concrètement comment cela va se passer. Vous allez, dans les Conseils paroissiaux ou Colloques, réfléchir et voir qui vous pouvez proposer pour cette plateforme. Ce qui est intéressant, c'est la discussion que vous allez avoir au sein de vos organes. Vu que la résolution ne le spécifie pas, si cela se justifie, une personne laïque non-salariée pourrait être choisie pour faire partie de cette plateforme. Mais cela doit être justifié. Par contre, le Conseil synodal ne veut pas que les paroisses ne jouent pas le jeu. Ne pas jouer le jeu serait d'envoyer des forces non-salariées d'une paroisse pour garder celles salariées. On aimerait qu'un effort global soit fait dans les paroisses.

Au niveau des services cantonaux, c'est plus simple car c'est le Conseil synodal qui les gère. Si le Conseil synodal estime qu'une personne des services cantonaux doit faire partie de cette plateforme, la discussion sera entre le Colloque des services cantonaux et le Conseil synodal. Les paroisses doivent donc comprendre l'idée qu'il y a là-dedans. Plus nous cloisonnons la résolution, moins il y aura de dialogue entre le Conseil synodal et les Conseils paroissiaux pour cette plateforme. Si les Conseils paroissiaux arrivent à se faire une idée du bien-fondé de cette plateforme, ils arriveront à trouver la bonne personne à envoyer. Ce qui est intéressant dans ce genre de processus, quand on envoie une personne dans une telle plateforme, cela a nécessairement une répercussion dans la paroisse. Les autres ministres doivent valider car une partie de la charge de la personne envoyée doit être reprise par les autres ou globalement par la paroisse, donc cela donne d'extraordinaires discussions systémiques sur la manière de

fonctionner. Voilà ce que j'ai envie que vos Conseils paroissiaux vivent dans les mois qui viennent jusqu'à ce qu'on ait pour chaque paroisse une personne dans cette plateforme.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

La question de cloisonnement ne figure pas effectivement dans la résolution telle quelle mais elle est explicite dans le texte. Je crains que si on dit que la résolution n'est pas cloisonnante, le texte l'est. C'est ce qui me pousse à aller dans la direction de l'amendement de l'Entre-deux-Lacs.

La présidente rappelle que seuls les textes des résolutions sont contraignants pour les paroisses et l'EREN, mais pas les textes des rapports du Conseil synodal.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal tiendra compte des discussions qui seront protocolées dans le procès-verbal du Synode d'aujourd'hui. Elles auront autant de poids dans la manière de poursuivre ce dossier que ce qui a été évoqué dans notre rapport, comme une idée du Conseil synodal pour faciliter la discussion d'aujourd'hui et ne pas partir de rien.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux lacs retire son amendement s'il y a cette ouverture et on sera attentif à ce que soit tenu compte l'esprit de notre amendement.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'ai l'impression avec ces mesures qu'on nous prend, en tant que Synode, un petit peu en otage. On ne touche pas le tableau des postes, c'est notre volonté, mais on dit aux paroisses qu'elles doivent mettre leurs forces dans cette plateforme. C'est un peu désagréable d'être pris dans ce jeu. Le Conseil synodal le souhaite de cette manière mais pour moi c'est désagréable d'aller dans cette piste en tant que Synode. Je serai attentif par rapport à ces 0,1, même si ce n'est pas des masses. J'ai un petit sentiment de malaise par rapport à cela. On ne nous met pas une claquette mais une pichenette.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Prenons un petit peu de recul. Vous avez souhaité avoir une feuille de route sur EREN2023 en décembre. Selon toutes probabilités, il y aura entre huit et dix groupes dans le cadre des mutualisations et des réflexions qui devront avoir lieu. Il y a deux solutions. Soit ces réflexions seront faites autour d'une table du Conseil synodal et celui-ci décidera ce qu'il voudra, ou alors l'Église, les Conseils paroissiaux, les ministres, indépendamment d'un 0,5%, tout le monde se met au travail en fonction des compétences dans des groupes divers pour réussir ce processus. Si nous ne réussissons pas ce processus, la seule solution que vous allez nous laisser, en tant que Synode, c'est d'arriver avec une diminution linéaire et sans aucune projection sur l'avenir. Alors essayons ensemble de bien penser que ce premier rapport, il y en aura d'autres et il y en a encore deux où on parle de groupes, il faudra trouver des forces. Sinon le Conseil synodal viendra avec des documents imaginés par sept ou huit personnes et on dira qu'ils ne décident que ce qu'ils veulent. Alors oui on demande un effort, mais nous avons tous, et vous encore plus que le Conseil synodal, la responsabilité de l'avenir de l'Église, et nous aurons besoin de toutes les forces dans tous les groupes.

M. Pascal Wurz, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je veux donner un exemple concret. Nous sommes deux ministres dans la paroisse, ma collègue va rejoindre le Conseil synodal et ne fera donc pas partie des plateformes. Il ne reste plus que moi. Je fais déjà partie du Colloque des aumôneries. Il est exclu pour moi de multiplier les réunions, les plateformes et les colloques parce que nous n'avons plus de forces dans la paroisse.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Pour rebondir sur l'intervention de M. Wurz, le sentiment de devoir donner un temps ministériel pour cette plateforme, dans la paroisse du Joran avec les circonstances qui ont été les nôtres, nous est un petit peu resté en travers de la gorge, même si nous sommes très reconnaissants du fait que les postes soient maintenus.

Concernant l'amendement tel que nous l'avons formulé et qui rejoint celui de l'Entre-deux-Lacs, et suite à la discussion qui a eu lieu, j'aimerais juste dire qu'on peut laisser le terme de délégation de chaque paroisse, ce qui n'exclut pas des laïques non-salariés qui auraient leur place dans cette plateforme. Mais j'aimerais aussi avoir l'assurance qu'il y aura des représentants des services cantonaux. Ce sont des personnes qui participent à la vie de l'Église sans être insérées dans une paroisse et qui ont beaucoup à apporter. Alors ou bien laissons le mot délégation, ou bien mettons les mots permanents professionnels et laïques non-salariés et les deux représentants des services cantonaux.

La présidente précise que les représentants des services cantonaux sont en fait les responsables des services cantonaux.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Pour qu'on comprenne un petit peu la situation, si l'idée de la plateforme ce sont bien les critères dont on a parlé avant, c'est-à-dire une facette EREN2023 avec l'idée que les représentants des paroisses se mettent ensemble pour imaginer qu'elles seraient les choses qui peuvent être mutualisées dans leur paroisse et avec les autres paroisses, et l'autre facette serait plus axé en passons en mode évangélisation avec de nouveaux projets sur le terrain, très honnêtement nous nous sommes dit d'abord au Conseil synodal que les services cantonaux étaient dans des sphères différentes. C'est pourquoi nous voulions qu'il y ait une représentation, mais pas une représentation avec une force autant importante que de consacrer les deux responsables à l'intérieur de cette plateforme.

Peut-être que vous ne le savez pas puisque cela reste dans les services cantonaux qui dépendent du Conseil synodal, mais il existe une plateforme qui s'appelle aumôneries et accompagnement spirituel où une délégation des services cantonaux et également une ou deux personnes des paroisses réfléchissent précisément à la question des définitions et des ajustements fins entre l'aumônerie et l'accompagnement spirituel. Ceci pour vous dire qu'il existe quelque part quelque chose de corollaire pour les services cantonaux. On aurait pu en parler dans le rapport mais on n'y a simplement pas pensé. Nous sommes devant une décision qui risquerait d'être contraignante et il faut quand même se rendre compte que sur un cahier des charges, étant donné qu'ils appartiennent au tableau des postes, si nous demandons la participation des deux représentants, le Synode devra également adapter les cahiers des charges et éventuellement le financement de ces postes.

Maintenant j'aimerais aussi rebondir un tout petit peu sur ce qui a été dit entre otage et responsabilité. En fait, vous avez aussi la possibilité de ne pas entrer en matière sur la résolution 3. A titre personnel, je dis qu'il n'y a pas d'otage. Ce rapport peut vivre avec les résolutions 1 et 2. La résolution 3, ce n'est pas un otage, c'est une responsabilisation. Finalement, c'est empêcher que le Synode ne nous donne pas les moyens de prendre complètement le terrain et les paroisses avec nous. Parce que nous avons simplement besoin de vous et nous exprimons un besoin au travers de cette résolution 3 et non pas une pression. Le Conseil synodal est conscient de la situation de certaines paroisses et de l'effort que cela demande. Des solutions peuvent être trouvées, encore une fois, si nous ne détaillons pas trop les choses et que nous discutons avec les personnes concernées et les organes concernés, afin d'aller dans le sens qui est décidé avec chacune des situations paroissiales que vous vivez. Finalement, vous avez tous les choix. Vous pouvez refuser la résolution 3, l'augmenter ou la laisser telle quelle. Le Conseil synodal vous a dit sa ligne et le fait qu'il préférerait que vous laissiez la résolution telle quelle parce qu'elle laisse la latitude de discuter de chaque cas.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs retire son amendement. J'aimerais juste repréciser, parce que je n'ai pas été compris par rapport à ma prise de parole au sujet de la prise en otage, ce n'est pas sur la résolution mais sur les 0,1%, les 0,1 EPT demandés à chaque paroisse.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran retire son amendement tout en ayant entendu que les synergies vont se faire en consultant les paroisses et en prenant en considération les besoins spécifiques des paroisses et leurs difficultés.

Mme Karin Phildius, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Concernant la place des services cantonaux, les permanents des aumôneries n'ont pas droit au chapitre, en tant que députés. D'après le rapport, c'est le modérateur qui représenterait les permanents des services cantonaux. Une personne représenterait tout ce champ, qui n'est quand même pas anodin, ce champ des aumôneries qui concerne beaucoup de permanents. Je m'interroge en ne mettant l'accent que sur les permanents issus des paroisses, que fait-on de la représentation de tous les autres ? Le modérateur serait sensé être issu des services cantonaux, mais cela ne figure dans aucune résolution, donc cela est un peu à bien plaire et je trouve presque un peu dommage du coup que la paroisse du Joran laisse tomber son amendement. Le champ d'action des aumôneries est justement en plein lien avec la société civile, soit un autre domaine que les paroisses.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Une fois encore, le doigt est mis sur cette question alors je pense que c'est bon qu'on essaie de la discuter un tantinet, soit donc sur la participation des services cantonaux. L'idée jusqu'à présent est de dire qu'il faut un modérateur dans cette plateforme qui sera de la responsabilité du Conseil synodal. Il pourrait être bien au courant de ce qui se fait dans les services cantonaux pour en être le porte-parole, de même qu'il y aura, normalement, un seul porte-parole de chaque paroisse.

Dans la première étape, le Conseil synodal va proposer aux paroisses également le mandat de cette plateforme Recherche et développement. En fonction de son établissement, le Conseil synodal pourra décider qui doit y participer dans les services cantonaux. Il est également possible de cloisonner cette plateforme Recherche et développement au travail paroissial. Dans ce cas, il faudra se dire que les services cantonaux ont leur plateforme et celle-ci reste la plateforme des terrains paroissiaux.

L'autre possibilité est de dire que c'est une plateforme générale sur les besoins de l'Église, mais est-ce que les services cantonaux seraient très concernés si nous abordons des sujets de mutualisations culturelles ou des sujets actuellement laissés aux paroisses ? Voilà l'état de la réflexion pour se demander quelle est la bonne personne à mettre dans une telle plateforme.

A notre avis, tout cela nécessite encore réflexion et discussion. Nous savons que le problème est plus large concernant la représentativité des services cantonaux au sein des instances parlementaires. C'est une vraie question qui est compliquée car il y a des inadéquations de pouvoir. C'est compliqué de trouver la juste place des services cantonaux au sein du Synode. Cette question doit être abordée même si on ne peut pas aborder tous les sujets en même temps, mais on sait qu'ils sont connexes. Si nous avons réglé le problème de la participation des services cantonaux au Synode, on ne serait pas en train d'entrer dans cette discussion. Encore une fois, il y aura nécessairement des ajustements à faire sur cette question, aussi peut-être avec le Colloque des services cantonaux qui doit être consulté.

Du coup cette résolution, pour le Conseil synodal, est suffisante, car elle donne le mandat de mettre en place la plateforme en discutant avec chaque membre. Nous avons entendu le souhait et le souci du Synode, depuis longtemps exprimés, de faire place aux services cantonaux.

M. Zachée Betche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Il y a en toile de fond une question de crise, en tout cas financière. L'idée de contrepartie n'est pas si mauvaise que ça. Il faut décider d'une manière réaliste. Je vote donc oui pour la résolution 3 du Conseil synodal. Après, il faut s'adapter, dans un contexte flexible et dans un temps de dialogue

dans les situations un peu compliquées. La réalité est complexe. Autrement dit, donnons la possibilité au Conseil synodal de gouverner.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

C'est très réjouissant d'entendre les deux paroisses retirer leurs amendements. Il ne faut pas se mettre la corde au cou. La résolution 3 du Conseil synodal ne détermine pas la composition des membres de cette plateforme. Laissons la liberté aux paroisses de choisir les personnes qu'elles veulent envoyer dans cette plateforme. Elles connaissent les compétences des personnes et peuvent faire les bons choix.

Résolution 3

Le Synode décide de la création de la plateforme "Recherche et développement" avec une délégation de chaque paroisse.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 33 oui et 3 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : les étapes de la procédure d'acceptation d'une mutualisation

M. Adrien Bridel, rapporteur

Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs, pour vous présenter ce rapport, je veux vous signaler que j'ai l'honneur d'être l'enseignant de français de jeunes gens de 12 à 13 ans. Ce faisant, une de mes tâches avec cette jeunesse est l'enrichissement du vocabulaire, ce qui a renouvelé mon intérêt pour les étymologies. Ainsi, pour vous introduire ce rapport, souffrez que je vous introduise deux mots qui y figurent et qui traduisent, si on s'y intéresse un peu, la volonté du Conseil synodal de nécessiter un processus qui se veut 100% démocratique. Processus, pro mais rarement cedere, aller, marcher. Pour quelqu'un qui apprécie la marche, je crois que c'est une très bonne idée de voir cela comme un cheminement, ce processus tous ensemble. Sans citer le fait que dans les évangiles, on est tout autant à table qu'en chemin, disciples et Christ compris.

Deuxièmement, la synergie vers Église ensemble, donc une coopération créative. Rappelons que la synergie provient du vocabulaire de la physiologie et dans ce cas justement, physiologie, le transfert sur le plan théologique est aisé, comme Christ.

Voilà deux mots qui ressortent du rapport pour vous dire que nous voulons procéder et travailler ensemble. Et c'est un rapport qui est justement pour vous montrer comment nous allons procéder et comment nous allons même saucissonner, passez-moi l'expression, ce processus de manière à ce qu'il ait suffisamment d'étapes et qu'à chaque étape, le système démocratique soit respecté. Ce processus pose au Conseil synodal, en tant qu'exécutif, une série d'autocontrôles pour lui permettre de répondre au désir démocratique.

Encore quelques mots par rapport aux amendements qui nous sont proposés, les trois seront refusés par le Conseil synodal. Le premier de La BARC, simplement une planification nous semble un peu trop stricte étant donné que nous nous laissons la possibilité d'être souple, c'est le mot d'ordre à toutes les étapes du processus d'acceptation et de mutualisation. Le deuxième, qui est proposé par la paroisse des Hautes Joux, nous apparaît comme étant quelque chose qui nous paraît difficilement réalisable par le Synode, à savoir de pouvoir choisir la constitution des groupes de travail. Quant à la résolution supplémentaire des Hautes Joux, quand nous y parviendrons, nous ferons volontiers une demande de précision s'il s'agit bien là de sauter l'étape de la constitution d'un groupe de travail, cela ne nous paraît pas très clair. Merci, au moment d'y parvenir, d'amener quelques précisions, chers députés des Hautes Joux. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Comme l'a dit M. Bridel, nous avons un amendement et une résolution. Une compréhension, qui n'est peut-être pas la bonne, qui a été faite par le Conseil paroissial des Hautes Joux, d'un paragraphe, d'une information dans le rapport lui-même. Peut-être qu'une fois qu'on aura posé les questions, on pourra abandonner nos amendement et résolution. Est-ce que je pose les questions maintenant ?

La présidente précise que si le rapport n'est pas très clair, il faut poser maintenant les questions par rapport au rapport.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Notre interrogation partait sur un paragraphe de la page 18, "*Les paroisses, à travers leurs député.e.s peuvent le faire par une motion définissant le pourquoi et le pour qui de la mutualisation. Si le Synode accepte la motion et que le Conseil synodal estime qu'elle fait partie du Processus EREN2023, le Conseil synodal constituera un groupe de travail qui lui présentera un rapport sur le comment de la mutualisation, puis un rapport sera présenté au Synode.*"

On a eu l'impression, à la lecture de ce paragraphe, que même si le Synode acceptait quelque chose, le Conseil synodal pouvait dire oui on le fait ou non. C'était notre inquiétude et on en a fait part, lors de la préparation, au représentant du Conseil synodal. On a rédigé cette résolution pour éviter que le Conseil synodal puisse, ou pas suivre, une décision du Synode. Voilà le but de cette résolution. L'amendement va dans le même sens.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Cher Adrien, merci pour cette introduction. J'ai retenu, dans la première partie, que le souci du Conseil synodal est de garder la possibilité d'un processus démocratique et je regrette cette annonce massive du rejet des amendements qui semble aller contre cette intention. Si la possibilité est de débattre et d'amener nos arguments, dites-nous à quoi vous en êtes une fois que l'amendement a été déposé svp, parce que je commence à être un peu confus par rapport à l'ordre des choses puisque les arguments contre ont été déposés avant que je puisse prendre connaissance de l'argumentation de ceux qui émettent un souhait. Donc merci de respecter aussi cet ordre-là et de manifester l'intention du processus démocratique aussi dans la manière de conduire le débat au Synode.

La présidente précise que les amendements peuvent être acceptés par le Conseil synodal et donc deviennent résolutions mais ils ne peuvent pas être refusés par le Conseil synodal.

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Je prends la parole avec un petit peu de réticence et de trac sachant que je m'adresse à un professeur de français. Nous ne sommes pas contre l'entrée en matière, pour la majorité des membres du Conseil paroissial. En étudiant les rapports et surtout comment ça se concrétise dans les rapports 3 et 4, des questions ont surgi. On pense que le Conseil synodal s'est aussi posé certaines de ces questions et qu'il pourra nous donner ses réponses. D'autres questions pourraient aider dans le processus de réflexion des mutualisations.

La première question concerne la formation du groupe. Comment le Conseil synodal a l'intention de constituer ces groupes de travail, est-ce qu'il tient compte d'un certain équilibre entre les paroisses, entre les tendances et sensibilités théologiques ? Est-il envisagé d'appeler des personnes de l'extérieur, qui ne font pas partie des paroissiens engagés qui ont assimilé une certaine façon de fonctionner, mais qui sont extérieures aux réflexions menées jusqu'ici et qui pourraient amener quelque chose de nouveau, d'un autre ordre ? Des personnes même hors de l'Église avec des compétences concernant un sujet traité et qui pourraient faire partie de ce groupe.

La deuxième question concerne les compétences de ce groupe. Quelle est la marge de manœuvre de ce groupe et est-ce qu'il a le pouvoir de refuser le rapport que le Conseil synodal lui soumet ? A-t-il le pouvoir de dire que la mutualisation proposée pour tel ou tel sujet n'est pas

adéquate ? Doit-il donner des échos au rapport proposé par le Conseil synodal ou ose-t-il dire qu'il ne peut pas aller de l'avant parce qu'il pense que le sujet ne se prête pas à la mutualisation ?

La troisième question concerne le public cible. Est-ce qu'on a réfléchi à la façon dont le public cible de la mutualisation pourra s'exprimer ? Est-ce qu'on peut imaginer que, à un moment donné de la réflexion, ce dialogue entre le Conseil synodal et le groupe de travail soit exposé aux personnes potentiellement concernées (parents de catéchumènes, personnes en deuil) ? Ce serait aussi l'occasion d'entendre les avis de personnes extérieures, pas partie prenante de l'Église, afin qu'elles prennent conscience de comment l'Église fonctionne et de les intéresser à notre travail. Nous espérons que ces questions pourront faire évoluer positivement les réflexions sur ces sujets.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

Pour ce qui est de la première question qui touche les aspects de composition du groupe, je vous ramène à la page 17, point 2.2. C'est ce paragraphe où le Conseil synodal s'astreint à une représentativité la plus large possible dans la constitution de groupes. Je ne l'ai pas paraphrasé dans ma présentation.

Concernant la question de la mutualisation, il faut rappeler que c'est un principe qui a été accepté par le Synode. Je crois qu'il y a un soupçon de confusion par rapport au moment où le groupe de travail refuse la mutualisation. C'est la mutualisation x ou y, concrète, qui est d'abord présentée dans un rapport préliminaire au Synode. À ce moment-là, cette mutualisation précise est refusée ou acceptée. C'est à ce moment-là que cela se passe et non pas au moment où un groupe de travail commence son travail et se rendrait compte d'aventure que la mutualisation ne lui convient pas.

Par rapport à l'extérieur et le public cible, on n'a pas voulu la graver dans le marbre mais il est bien évident que c'est quelque chose qui reste parfaitement possible.

J'espère avoir bien répondu à vos questions.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Cette réponse suscite une question. Dans l'ordre des dossiers du Synode d'aujourd'hui, j'avais un petit peu compris qu'on discutait dans cette présente discussion du principe général de la mutualisation et que nous entreprenions l'exercice pratique avec les rapports suivants. Or, j'ai compris et je crois le Conseil paroissial avec moi, qu'en décidant par exemple de la mutualisation du catéchisme ou des services funèbres, nous acceptions, en tant que Synode, d'ouvrir le dossier sur la base de ces rapports préliminaires, comme mentionné dans le développement. Si nous acceptons, nous sommes d'accord de poser la question et le groupe de travail va travailler, va donner son avis et rendre son rapport au Conseil synodal. Le Conseil synodal va ensuite revenir devant le Synode avec son rapport issu de tout ce travail. À ce moment-là, le Synode dira oui ou non. Mais pas au moment de la première étape comme je viens de l'entendre.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

C'est parfaitement juste. L'idée est qu'à chaque fois le Conseil synodal viendra demander le feu vert aux différentes étapes telles que détaillées dans le rapport. En préliminaire, nous nous donnons le droit de constituer le groupe de travail et ensuite encore l'acceptation finale avec peut-être encore le jeu, une mesure supplémentaire s'il y a une différence entre le groupe de travail et le Conseil synodal, que le Synode reçoive deux rapports.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

À quelle hauteur les professionnels seront-ils sollicités pour ces groupes de travail ? Le Conseil paroissial souhaite avoir son mot à dire par rapport à cet investissement de professionnels.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

On entend ce souci qui est légitime. Mais en l'état, étant donné les différences de nature des différents projets de mutualisation, et donc la grande diversité des acteurs concernés, il est clair qu'une réponse satisfaisante, pour l'instant, n'est malheureusement pas possible. Évidemment, il

y aura toujours des négociations entre les personnes concernées et les organes auxquels elles sont affiliées.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Pour repréciser, par rapport au débat qui s'est un peu éloigné de la question, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs souhaite que le groupe de travail puisse dire à la fin de son mandat, et pas au début, si cet objet de mutualisation est pertinent ou pas. Dans le rapport qui nous est présenté, on parle du mandat, du pourquoi et du pour qui et demande au groupe de proposer le comment ou les comment possibles. On ne lui pose pas la question de dire si c'est pertinent ou pas et je pense que si un groupe de travail le fait, il doit aussi pouvoir se positionner en disant oui cette mutualisation est pertinente ou non elle ne l'est pas. Je trouve important que cela soit clair. Cela n'est pas indiqué clairement dans le rapport et c'est pour cela qu'on voulait insister là-dessus.

Et dans la deuxième question de la représentativité, l'idée y est dans le rapport mais on voulait insister sur ce point qui est essentiel pour les groupes de travail. Ce sont plus des points d'attention qu'on souhaite amener plutôt qu'une critique.

La présidente précise qu'effectivement il est bien de rappeler qu'un groupe de travail peut, tout comme le Synode, même après un rapport préliminaire et des mois de travail, dire non en fin de compte on ne veut pas de cette mutualisation. C'est la responsabilité du Synode en tant que législatif.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode adopte la procédure d'acceptation des mutualisations :

- rapport préliminaire du Conseil synodal,
- rapport du groupe de travail au Conseil synodal, groupe constitué et mandaté par le Conseil synodal,
- rapport final du Conseil synodal au Synode.

Amendement de La BARC

Le Synode adopte la procédure d'acceptation des mutualisations :

- rapport préliminaire du Conseil synodal comprenant une planification,
- rapport du groupe de travail au Conseil synodal, groupe constitué et mandaté par le Conseil synodal,
- rapport final du Conseil synodal au Synode.

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de La BARC

Notre organisation, qui doit se réformer, est orientée intentions, prospectives, visions, élans...et peine dans ses réalisations. Les échéanciers se dissolvent. Il nous semble nécessaire de mettre des jalons, une planification dès le rapport préliminaire. Peu importe la longueur des délais, ils dépendront chacun de la nature de la mutualisation. Nous proposons donc d'ajouter : comprenant une planification dans le rapport préliminaire.

La présidente oppose la résolution du Conseil synodal à l'amendement de La BARC.

- amendement de La BARC : 11 oui
- résolution du Conseil synodal : 17 oui

L'amendement de La BARC est refusé.

Amendement des Hautes Joux

Le Synode adopte la procédure d'acceptation des mutualisations :

- rapport préliminaire du Conseil synodal,
- rapport du groupe de travail au Conseil synodal, groupe constitué et mandaté par le Conseil synodal ou par le Synode,
- rapport final du Conseil synodal au Synode.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

J'en ai déjà parlé au moment de l'entrée en matière, donc l'amendement proposé ici et la résolution supplémentaire sont liés. On propose deux choses. Mais cela dépend de la compréhension qu'on a eue du paragraphe que je vous ai lu avant où on avait l'impression que le Conseil synodal se permettrait de refuser d'entrer en matière sur une décision du Synode. Je dis bien que c'est notre lecture, et peut-être que cela vient d'une mauvaise compréhension du texte. Si le Conseil synodal peut faire disparaître nos craintes, j'imagine qu'il n'y aura plus de raison qu'on garde cet amendement et la résolution. La crainte, je le répète pour que cela soit clair, c'est sur cette phrase qui dit que si le Conseil synodal estime que la motion fait partie du Processus EREN2023. On trouve que si le Conseil synodal considère que cela en fait partie, ou pas, finalement une fois que c'est voté, il ne peut pas prendre position là-dessus.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Ce qui est simplement exprimé dans ce paragraphe, peut-être de façon trop rapide ou qui porte à confusion, c'est qu'on a envie que cela soit la procédure motionnaire classique qui soit mise en place lorsqu'une mutualisation est demandée par le Synode.

Admettons que le Synode ait envie de proposer une mutualisation, il écrit un texte demandant l'étude de cette mutualisation qu'il fait signer par cinq membres plus le motionnaire, il dépose la motion dans les temps au Bureau du Synode et ensuite la motion est présentée, lors de la session, et là il y a plusieurs possibilités. Soit la motion est immédiatement acceptée par le Conseil synodal, une motion d'urgence, et dans ce cas-là le Synode se prononce tout de suite sur la motion, ou alors le Synode se prononce sur la motion et renvoie au Conseil synodal l'étude de cet objet. Ensuite, lorsque c'est sur la table du Conseil synodal, il y a évidemment deux possibilités. Soit le Conseil synodal arrive à la conclusion, après étude, que oui il faut aller dans ce processus de mutualisation, et donc on suit la procédure normale, c'est-à-dire créer un groupe de travail, puis un rapport, ou alors le Conseil synodal considère que l'étude ne doit pas être faite. Dans tous les cas, le Synode se prononce à la fin de l'étude du Conseil synodal. Le Conseil synodal revient vers le Synode et dit, soit qu'il est d'accord avec sa proposition et demande une validation de la part du Synode pour que le Conseil synodal puisse aller plus loin, soit le Conseil synodal dit non car il n'aimerait pas aller dans ce sens-là, mais le Synode a encore la possibilité de contraindre le Conseil synodal. Ceci est la procédure motionnaire. Cette procédure engage le Conseil synodal à l'obligation de faire une étude. Évidemment, si le Conseil synodal trouve que l'idée est géniale, l'étude sera le rapport préliminaire, formulé dans la résolution 4, et si le Conseil synodal met les pieds contre le mur, il proposera un rapport qui demande clairement au Synode s'il veut vraiment poursuivre dans cette voie.

Est-ce un peu plus clair de ce qu'on entend par la procédure qui a été dite en quelques lignes dans ce paragraphe antépénultième ? Ceci est également résumé dans l'article 71 du RG.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

On est parti sur une lecture erronée du contenu du texte, donc la paroisse des Hautes Joux retire son amendement et la résolution supplémentaire.

Résolution 1

Le Synode adopte la procédure d'acceptation des mutualisations :

- rapport préliminaire du Conseil synodal,
- rapport du groupe de travail au Conseil synodal, groupe constitué et mandaté par le Conseil synodal,
- rapport final du Conseil synodal au Synode.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution supplémentaire 2 des Hautes Joux

Suite à l'acceptation par le Synode d'une motion d'étude de mutualisation, le Conseil synodal entame la procédure d'acceptation des mutualisations.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La résolution est retirée.

- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°3 du Conseil synodal : EREN2023 – mutualisation du catéchisme de l'adolescence

M. Yves Bourquin, rapporteur

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Lors d'une visite dans un de vos conseils paroissiaux, en vue de la préparation de ce Synode, l'un de vous m'a dit qu'avec le catéchisme nous avons un fruit mûr (a ripe fruit ; en anglais). A savoir un terrain dont les fruits étaient presque prêts à être cueillis.

Oui, c'est vrai. Spontanément, il semble assez évident qu'une mutualisation des catéchismes de l'adolescence est faisable plus largement dans l'EREN et, comme le dit le rapport, que le processus a déjà commencé.

Néanmoins ce n'est pas pour autant que ça va être simple car les catéchismes paroissiaux portent en eux un fort esprit identitaire et ils sont différents d'une paroisse à l'autre.

Comme vous le savez sans doute, j'ai eu la chance d'expérimenter le catéchisme de l'intérieur, vu qu'une large part de mon ministère (environ ¼) y a été consacré jusqu'à aujourd'hui dans la paroisse du Joran. Et depuis 2017, la paroisse de La BARC et la paroisse du Joran ont commencé à collaborer intensivement sur ce terrain, jusqu'à l'officialisation en juin dernier de la fusion de nos deux catéchismes paroissiaux en un seul (qui n'a pas encore de nom). Cela pour vous dire que j'ai participé à la conduite d'un processus de mutualisation du début à la fin.

Ce que je peux dire, c'est que cette collaboration – cette mutualisation – n'a porté que de bons fruits, que cela soit en terme quantitatif (nombre d'inscrits, financements, économie, dégagement de temps, etc.) qu'en terme qualitatif (mise ensemble des ressources pour une offre diversifiée, large et complète).

Mais il ne faut pas être dupe, se réunir comporte le risque de réduire toujours plus nos effectifs... ce qu'il faudra à tout prix éviter, c'est d'aboutir dans 10 ans à un catéchisme unique, avec l'effectif qu'il y a actuellement dans une paroisse, tant en termes d'inscrits que de moniteurs et monitrices. Nous aurions réussi le processus de mutualisation mais loupé l'objectif. C'est un peu comme quand le chirurgien dit : opération réussie, patient décédé.

Il nous faudra donc se donner les moyens de promouvoir notre offre. Ce sera là l'enjeu. Oser dire aux gens ce qu'on fait de bien, oser leur montrer que le catéchisme est un vrai plus pour le développement spirituel et existentiel de la jeunesse de notre canton. Et même le mot catéchisme pour beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens ne veut plus rien dire, ou pire évoque une réalité ennuyeuse, stéréotypée d'une éducation surannée et moralisatrice, pleine de contradiction.

Le travail de communication est important et il devra sans doute se décliner en termes compréhensibles par notre société de « développement personnel et spirituel de l'enfant ». Voilà un terrain sur lequel nous pouvons, en tant qu'Église, offrir quelque chose de qualité.

Bref, le rapport qui vous est proposé ne va pas si loin (en tous cas pour l'instant). Il s'agit du mandat d'étude de la question. Si le Synode donne son aval, il s'agira donc de mandater un groupe de travail pour analyser la situation et aboutir à des propositions pratiques. Certaines questions nécessiteront des réponses ajustées, celles notamment du financement et du nombre

de postes que requérait une organisation mutualisée et les ajustements en ce qui concernent le local, le moins local, le cantonal, pour cette offre de catéchisme.

Bien sûr, le Conseil synodal vous recommande l'entrée en matière, de même que l'acceptation des résolutions. Il espère néanmoins que ce rapport suscitera une discussion au sein du Synode aujourd'hui... discussion sur laquelle le Conseil synodal et le groupe pourra s'appuyer dans la phase concrète d'étude et de propositions. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran a effectivement expérimenté la mise en commun de forces ministérielles et concepts de catéchisme, avec beaucoup de joie. Nous avons découvert que nous n'étions pas les seuls à avoir fait des expériences communes avec une autre paroisse.

Le Conseil paroissial du Joran aimerait soulever néanmoins deux points d'attention. Nos paroisses respectives ont des sensibilités différentes et peut-être des orientations de catéchisme différentes. Si l'objectif est de mutualiser point barre, n'allons-nous pas perdre cette diversité ? J'espère que non. Le souci qui a émergé est de bien respecter les différentes sensibilités, les différentes orientations, et de les offrir peut-être plus largement pour en faire bénéficier des personnes d'une paroisse autre.

Par ailleurs, la question du public cible reste, dans la suite de ce que je viens de dire, à savoir comment va se faire cette communication et à qui vont être faites les offres. A l'interne, à l'externe, au niveau régional, cantonal ? Le Conseil paroissial du Joran craint un nivellement par le bas.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je me sentais prêt à soutenir la mutualisation mais il reste que je ne me sens pas complètement à l'aise pour entrer en matière notamment sur un point de l'argumentation d'Yves Bourquin. Je me souviens d'avoir entendu le Conseil synodal évoquer le processus EREN2023 et souligner de manière marquée, d'ailleurs cela avait donné lieu à un échange intéressant dans le Synode, sur le principe de réalité. En entendant l'argumentation qui tourne autour de l'espoir de maintenir et peut-être augmenter les effectifs du catéchisme dans ce travail de mutualisation, je ne comprends pas la prise en compte de ce principe de réalité parce qu'à l'heure actuelle, les tendances sociétales ne me paraissent pas encore inversées, au contraire, elles s'accroissent. Dans la dernière présentation du budget, j'ai apprécié la clarté de la mise en lumière de la diminution, pas seulement du nombre de protestants, mais aussi du paiement de la contribution par les protestants comptés. Une diminution qui est accélérée par la combinaison de ces deux facteurs.

J'aimerais faire face à ce principe de réalité, selon les mots du Conseil synodal à l'époque, en prenant compte qu'on est dans cette situation de diminution et je regrette qu'on nous laisse entendre une possible inversion de la tendance par cette action-là. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réservera mais ce travail de mutualisation est là pour nous donner les moyens d'assurer une présence dans les secteurs concernés, mais je ne le perçois pas comme un développement du nombre de participants. Dis autrement et de manière beaucoup plus directe, je ne crois pas à cette partie du discours.

M. Constantin Bacha, au nom de la paroisse de Neuchâtel puis en son nom propre

Nous avons discuté au Conseil paroissial et décidé d'entrer en matière. Quelques remarques toutefois, tout d'abord merci aux rédacteurs de ce rapport. Nous pensons que la plateforme KT devrait être ce groupe de travail, parce qu'elle est formée de tous les ministres qui travaillent dans le catéchisme.

Une autre remarque concerne les deux termes employés, libéral ou existentiel et alpha ou de type évangélique. Il nous paraissait que, même si ce ne sont que des exemples, c'est trop limitant, comme si l'un était l'opposé de l'autre. Il y a une crainte d'une rigidité dans les conclusions finales

qui ne respecteraient pas la diversité théologie et pédagogique des ministres. Le cadre devrait porter sur l'organisation et la structure et laisser le contenu libre.

A titre personnel, nous avons eu la chance, en 2015, Florian et moi de la paroisse de Neuchâtel, avec notre collègue Daniel Mabongo de la paroisse de la Côte, d'avoir des discussions pour faire le catéchisme ensemble. Après discussions avec nos Conseils paroissiaux, cela s'est concrétisé en 2016. Cela marche très bien au niveau des catéchumènes et au niveau des moniteurs et monitrices. Si je soutiens à fond l'idée d'une mutualisation du catéchisme, je ne sais pas comment ça serait sur le terrain. Dans ma paroisse je parle du KT comme d'un lieu de vie, car c'est là qu'on a envie de se retrouver. Les jeunes sont enchantés de se revoir. Faire une mutualisation cantonale au niveau du KT, je ne vois pas exactement comment cela sera.

En 2007, on avait fait une journée à la Chaux-de-Fonds, c'était génial et on a vu le travail énorme qui avait été fait. Actuellement, il y a la question d'un festival de jeunesse.

Mais pratiquement, comment peut-on faire du KT avec la Chaux-de-Fonds, le Joran, l'Entre-deux-Lacs et les autres paroisses ? Ce sont ces aspects qui vaudraient la peine d'être discutés avant d'aller plus loin, avec un soutien énorme pour tout ce qu'on peut faire ensemble, tels des week-ends, des camps, des journées spéciales.

M. Julien von Allmen, au nom de la paroisse des Hautes Joux puis en son nom propre

A la lecture de ce rapport, un élément est ressorti. C'est la difficulté, aujourd'hui relative en fonction des lieux, d'intégrer vraiment la jeunesse aux autres activités paroissiales, par exemple aux cultes du dimanche. Maintenant que c'est paroissial, c'est déjà compliqué mais si on mutualise, est-ce que ce ne sera pas encore plus compliqué et finalement est-ce que ça ne risquera pas de fracturer les communautés paroissiales parce que les jeunes ne seront vraiment plus là ? Est-ce que sur ce point précis cela va aider les localités à avoir une communauté qui se pérennise ? Bien entendu, on sait que de nombreux jeunes partent ensuite pour les études et déménagent mais certains reviennent ou restent.

A titre personnel, je trouve qu'on se focalise sur la 11^e Harnos, le catéchisme avec la confirmation et je trouve cela dommage. M. Bourquin disait développement personnel et spirituel mais justement, aucun enfant ne se développe au même rythme. Un enfant pourrait être disposé à confirmer à 14 ans et un autre même à 15 ans il ne saura pas encore. Puis il y a la possibilité de devenir moniteur, mais ce n'est plus forcément du catéchisme. Ma remarque est donc de dire, est-ce que dans ce groupe de catéchisme de l'adolescence, on peut envisager de casser cette frontière de 10^e et 11^e Harnos et de proposer plus largement le catéchisme de la jeunesse ? Et peut-être dans un autre groupe, parler du catéchisme tout court, du catéchisme des aînés ou des gens de 45 ans. Oser sortir de ce sentier battu me paraît aussi être un bon moyen d'avoir de la souplesse et du dynamisme. Je trouve très intéressant l'idée, plutôt que de tout rassembler à une place et de faire une sorte d'entonnoir, de multiplier l'offre sans augmenter drastiquement les moyens.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

J'entre en débat avec vous sur cette question. L'idée, effectivement, est très prometteuse d'avoir quelque chose d'étendu au niveau cantonal qui pourrait être un catéchisme qui a des foyers locaux, mais également des choses comme des camps ou des rencontres beaucoup plus cantonales et qui soient proposés à tous les catéchumènes du canton, avec des possibilités même éventuellement à la carte. Nous sommes dans le rêve de quelque chose qui peut être construit mais toujours avec cet équilibre, et c'est là que peut-être se cristallise un des grands enjeux entre le local et le mutualisé. Évidemment, s'il n'y a plus qu'un seul catéchisme dans toute l'EREN, cela ne va pas porter non plus des fruits extraordinaires, mais nous aurions intérêt à mutualiser ce qui peut l'être dans le catéchisme. Nous savons très bien que les camps, de même que des journées, peuvent être un lieu de mutualisation.

Un autre élément dont nous n'avons pas tellement parlé ici, c'est la mutualisation des ministres qui font le catéchisme. Pour le moment ils sont très fortement liés à une entité, paroissiale ou

interparoissiale. Mais on pourrait dire que certains ministres ont vraiment des pourcentages plus importants pour le catéchisme, au niveau interparoissial, et que les activités qu'ils donnent dans tel et tel cadre et à tel et tel lieu, sont données également à tel et tel autre cadre et tel et tel autre lieu, ce qui est aussi une forme de mutualisation ou en tout cas de rationalisation du travail effectué.

Pour certains de nos ministres, c'est un véritable charisme de faire du travail pour la jeunesse, tandis que pour d'autres, c'est un véritable pensum. Parfois il faut avoir la reconnaissance de le dire et peut-être d'augmenter un cahier des charges, un rôle d'un des ministres pour qu'il fasse plus de catéchisme et en diminuer à un autre. Il y a un dialogue à avoir.

Concernant la question du pourquoi de la 11^e Harmos, le débat est vaste. Je suis ouvert aux arguments donnés par Julien von Allmen. Dans notre canton, fondamentalement, il y a l'école primaire et l'école secondaire. L'école primaire se trouve souvent dans les villages et dans des lieux de proximité, ce qui est plus facile pour l'organisation familiale, alors que pour l'école secondaire, il y a une mutualisation des écoles vu que les élèves sont rassemblés dans des cercles scolaires. Je pense que cette limite, qui n'est pas une limite artificielle mais une limite sociale et sociétale, pourrait aussi être notre limite. C'est-à-dire que la réflexion peut s'étendre aux années sur l'ensemble du secondaire, mais en ce qui concerne le primaire, c'est-à-dire l'éveil à la foi et le culte de l'enfance, c'est une autre réflexion. Mais ceci n'est qu'un avis et peut-être qu'on arrivera à d'autres conclusions.

Concernant la question d'intégrer la jeunesse aux cultes, je vais entrer dans cette question par une forme de boutade. Peut-être qu'à l'avenir, les cultes jeunesse seront bien présents dans le canton et que ce sera aux anciens de paroisse d'être invités. Peut-être que ce seront les jeunes qui se diront que ceux qui viennent d'habitude aux cultes pourraient venir voir ce qui se passe dans les cultes jeunesse. Si nous en arrivons là, nous aurons créé quelque chose de sans précédent, qui serait très intéressant à observer pour une Église, ce qui veut dire que la jeunesse constituerait réellement sa communauté et pourrait, au même titre, vivre la communion avec les autres, mais on imaginera beaucoup plus une réciprocité qu'une volonté de la communauté actuelle de voir les jeunes rejoindre leurs rangs.

Concernant les exemples de mutualisation, cela peut être des formes mixtes, des ministres qui aménagent leur cahier des charges en fonction des charismes, et concernant les types de catéchisme, la diversité devrait être favorisée. Une mutualisation ne peut pas se faire au détriment de cette diversité. Au contraire, il serait bon de montrer le programme à ceux qui pourraient s'y inscrire, leur montrer tout ce à quoi ils pourraient participer. Je rappelle néanmoins que nous avons un document de base qui s'intitule le fil rouge de la catéchèse qui a été créé par une commission synodale en 2003. Ce document est encore valable dans ses principes mais il mériterait d'être recontextualisé pour notre contexte d'aujourd'hui.

Concernant la remarque de David Allisson sur le principe de réalité. Oui évidemment, je ne pense pas que le but de toute cette entreprise est de doubler les catéchumènes au terme du processus de mutualisation. Le but n'est pas non plus de réduire notre effectif, mais au contraire, et il y a des moyens, de le promouvoir. Certains de ces moyens pourraient être un meilleur partenariat avec les écoles, une meilleure diffusion, un travail sur les listes de catéchumènes potentiels, un temps à prendre pour rencontrer les familles. Ces choses peuvent être réalisables pour ne pas faire de ce processus de mutualisation, un processus de nivellement.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je préside le collège des institutions sociales et je souhaite qu'on n'oublie pas les aumôniers des institutions pour le groupe de travail.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je reviens sur la question du fruit mûr, est-ce qu'on doit travailler les fruits mûrs ou les fruits à faire mûrir ? Le catéchisme est un domaine où il y a déjà des collaborations interparoissiales et je me demande s'il faut ouvrir un chantier là-dessus alors que cela existe déjà et s'il faut réfléchir à synodaliser les collaborations dans ce cadre-là.

Mme Esther Berger, présidente du Synode, en son nom propre

En vivant l'expérience de cette pseudo-mutualisation en faisant le catéchisme, dans ma paroisse, avec la paroisse d'à côté, ce qui n'était pas très naturel au départ mais qui se passe bien au final, pour moi le fruit est à point pour être cueilli et pour en faire une bonne tarte. Pour pouvoir aller plus loin, il ne faut pas laisser pourrir le fruit en l'oubliant dans un coin.

Pour moi cette mutualisation est une chance car cela donne un cadre à toutes ces paroisses qui cherchent à travailler ensemble. Cela donne aussi une vision cantonale des choses et cela permet de donner de l'officialité à la plateforme KT.

M. Yves Bouquin, conseiller synodal

Derrière la question de Johann Robert se trouve en fait ce que physiologiquement nous apporterait le sucre rapide ou le sucre lent. Évidemment, travailler sur un fruit moins mûr serait profitable, mais nous donnera la joie de percevoir la réussite plus loin. Pour moi, je trouve que le Conseil synodal aurait aussi intérêt à pouvoir acter d'une mutualisation qui a fonctionné et qui fonctionne, mais encore pousser un petit peu plus. On a aussi besoin du sucre rapide quand on a besoin d'énergie, quand on a besoin de se convaincre que c'est possible dans d'autres sujets, quand on a besoin de voir des fruits concrets justement. Oui je pense qu'il faudra bien alterner les deux, mais ce fruit mûr, à titre très personnel, j'ai bien envie d'aller le cueillir. Cela donnera au Synode et au Conseil synodal la satisfaction de se dire que ces mutualisations peuvent apporter quelque chose de vraiment bien et qu'elles sont peut-être applicables dans d'autres sujets. Cela nous donnera du courage et de l'énergie dans des sujets plus difficiles.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de l'étude de la mutualisation des catéchismes de l'adolescence.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport final sur la mutualisation des catéchismes de l'adolescence selon le planning des mutualisations qui sera présenté en décembre 2021.

Amendement du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport final sur la mutualisation des catéchismes de l'adolescence selon le planning qui sera proposé en décembre 2021.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

Nous proposons de supprimer le deuxième mot "mutualisations" qui nous semble inutile.

De plus un planning présenté est un planning qui semble relativement verrouillé. De même que c'est difficile d'accepter une planification rigide, il faut accepter des propositions, qui restent un peu extensibles. Il y a des fruits mûrs et des fruits qui doivent mûrir, et il faut aussi laisser respirer les jeunes.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Bien que la formulation reprend le mot mutualisation, ce que nous présentons en décembre, selon la demande du Synode, c'est un planning des mutualisations. On est bien d'accord que ce n'est pas très joli au niveau du français, mais si on supprime, cela reste un planning sans précision. Mais le Conseil synodal, en décembre, proposera un planning des mutualisations. Si on

sait de quoi on parle, tout va bien, mais si on ne sait plus de quoi on parle, il vaut mieux accepter une redondance, malheureusement un peu moins jolie ou sympathique.

Maintenant, en ce qui concerne le mot présenté ou proposé, je fais appel à ma mémoire pour dire que ce qui a été validé par le Synode, c'est qu'un planning des mutualisations sera présenté en décembre 2021, et non proposé. La grande différence étant justement que si on présente quelque chose, le Synode peut certes débattre, mais de là à en changer chaque virgule, c'est un petit peu moins accepté. Si on veut entrer dans une démarche de proposition, dans ce cas-là, le Conseil synodal propose et le Synode dispose. Mais ce n'est pas tout à fait ce qui a été demandé jusqu'ici. Je ne sais plus exactement quand a eu lieu cette discussion, mais à priori lors d'un Synode en présentiel il y a un an et demi ou deux ans.

Ma collègue me dit également quelque chose de tout à fait important. Avec une présentation, il y a une approbation alors qu'avec une proposition, il y a un débat et un vote. Tout cela pour dire que le Conseil synodal va suivre sa ligne et plutôt conseiller au Synode de voter la formulation qu'il a proposée.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

D'après notre compréhension, la présentation montre un échéancier que le Synode accepte ou pas. Alors qu'une proposition signifie qu'il y a débat et qu'on peut influencer une avance plutôt dans un sens que dans un autre.

M. Constantin Bacha, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

On peut arrêter la résolution après adolescence et ne pas mettre la deuxième partie.

La présidente demande au Conseil synodal, puisqu'il a la charge de présenter un planning des mutualisations qui apparaît déjà dans une résolution du Synode, s'il est d'accord de supprimer cette deuxième partie de résolution.

M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'ai trouvé la résolution dont il est question. Résolution 186-G de mars 2021 : Le Synode charge le Conseil synodal d'établir une liste exhaustive de ce qui doit être modifié (aux niveaux opérationnel et stratégique, y compris dans la Constitution) pour le Synode de décembre 2021.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Effectivement on est hors de termes de cette résolution, j'ai fait une confusion. Le mot établir apparaît. Établir est une formule qu'on a interprétée comme étant non décisionnelle sur la liste elle-même, afin de ne pas en changer chacun des éléments. Le Conseil synodal va établir cette liste.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Faire une liste des mutualisations souhaitables n'est pas pareil, c'est deux choses différentes.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Dans les méandres de tout cela, le Conseil synodal avait prévu de proposer en décembre une sorte de programme de législation. Ce programme de législation était redondant par rapport à cette liste. Il a donc prévu de produire un planning des mutualisations qui réponde à la fois à la liste et à la fois au programme de EREN2023. Le Conseil synodal a déjà établi un grand nombre de grilles de planification pour ce faire, c'est-à-dire que c'est un travail que vous aurez. Mais évidemment c'est simplement l'état d'une projection. Où est-ce qu'on se projette pour mener à bien ces mutualisations et avec quelles planifications estimées. Cela rejoint les demandes diverses du Synode mais dans un document qu'on espère être un peu plus global.

Mme Christine Landry, paroisse du Joran, en son nom propre

Pourquoi ne pas troquer le mot planning par le mot projection ?

La présidente demande au Conseil synodal si la proposition de M. Constantin Bacha ne serait pas la plus raisonnable.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal est tout à fait favorable à la proposition de M. Constantin Bacha. L'idée, jusqu'à présent, était de ne pas couper le débat qui était sur la formulation présentée par le Conseil synodal. Mais maintenant, le Conseil synodal souhaite qu'il y ait un point après le mot adolescence.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran
Nous retirons notre amendement.

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport final sur la mutualisation des catéchismes de l'adolescence.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 35 oui et 1 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°4 du Conseil synodal : EREN2023 – mutualisation des services funèbres

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Les services funèbres sont un champ d'étude de mutualisation que le Conseil synodal a choisi de vous présenter et que nous vous soumettons aujourd'hui pour validation.

Le Conseil synodal a mis le doigt sur une mission de l'EREN, les services funèbres, mission qui touche tous les citoyens du canton, toute la population et de tout horizon social.

L'introduction que nous vous proposons a pour but de clarifier le pourquoi de cette mutualisation en vous transmettant et en vous partageant la direction que nous souhaitons prendre. Comment améliorer l'efficacité de ce service qui peut être, suivant les contextes, très lourd pour des ministres, autant du point de vue de l'investissement en temps que dans le soutien à apporter aux familles en deuil ?

Le rite du passage de la vie à la mort est depuis la nuit des temps une cérémonie se concrétisant de manière différente, en fonction de son identité religieuse et des rites sociétales.

La vie, la mort. Quelques vers de Lamartine qui nous place devant notre réalité existentielle

Le livre de la vie suprême

Que l'on ne peut ni fermer, ni ouvrir à son choix,

Le passage attachant ne s'y lit pas deux fois

Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même.

On voudrait revenir à la page que l'on aime,

Et la page où l'on meurt est déjà sous vos doigts.

Et encore dans une autre réalité

La vie, la mort, au Livre de Romains, chapitre 6, les versets 3 à 4

Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi, nous marchions en nouveauté de vie.

Revenons à la mission de l'EREN dans les services funèbres. Nous constatons que la forte diminution du nombre des services funèbres laisse à penser qu'une nouvelle manière de vivre ce passage est en train de s'installer. Ainsi, dans ce débat éthique public, l'EREN a l'ambition de profiler sa position théologique, de communiquer clairement sur l'offre à disposition, en répondant ainsi aux attentes actuelles.

Cette forte baisse est-elle aussi vécue par nos frères catholiques ? Ouvrant un complément d'information qui nous permet d'élargir nos analyses sur le sujet, nous constatons que ce n'est pas seulement au sein de l'EREN que cette baisse est enregistrée. Nos frères catholiques la mentionnent d'environ 33 à 50% sur 12 ans et rencontrent aussi ce changement par un passage de certaines valeurs du domaine du sacré dans le domaine du profane.

Le Conseil synodal considère, après avoir étudié le fonctionnement en place du service actuel, qu'il peut être amélioré en le réorganisant, apportant ainsi une décharge pour les ministres en paroisse et pour le service des remplacements. Les ministres à la retraite, les prédicateurs laïques spécialisés et les ministres aumôniers des services cantonaux pourraient compléter les personnes habilitées à ce service.

La mission des services funèbres est une tâche particulière puisqu'il est très difficile de la planifier, qu'elle est irrégulière en quantité et qu'elle demande un savoir-faire de présence et d'attention des ministres d'une grande exigence.

Le contenu de ce rapport : Un projet d'un nouveau modèle à modeler encore et encore par une nouvelle organisation avec deux objectifs principaux :

1. Les semaines de garde des ministres en paroisse seraient réduites.
2. Les semaines de piquet seraient ainsi de facto plus denses.
3. La planification de l'organisation serait plus aisée en intégrant les temps de vacances des ministres et des personnes du service de remplacement.

Un premier objectif est donc de diminuer les temps de garde par des temps de piquet plus concentrés tout en préservant les demandes qui seront faites personnellement par les connaissances et les paroissiens aux ministres.

Un deuxième objectif est encore d'intégrer dans l'équipe des ministres des paroisses et des remplaçants, les ministres engagés dans les Services cantonaux de la Santé et du Social et les prédicateurs laïques.

Une esquisse de ce nouveau modèle vous est présentée dans ce rapport avec les deux résolutions suivantes :

1. Le Synode décide de l'étude de la mutualisation des services funèbres.
2. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter le rapport final sur la mutualisation des services funèbres, selon le planning des mutualisations qui sera présenté en décembre 2021.

Par cette mutualisation, le Conseil synodal veut dessiner une nouvelle ligne à cette mission centrale de notre Église en apportant un soutien adéquat aux ministres, aux prédicateurs laïques et ministres des services cantonaux, tout en maintenant une offre de qualité aux membres de notre Église et à tous les citoyens.

En conclusion : Les obsèques sont placées sous le signe de la confiance, dans la grâce de Dieu, qui veille sur la personne disparue à nos yeux et le défunt est entre les mains de Dieu. La disparition du culte des morts s'installe discrètement dans notre société, avec un désintérêt général pour le domaine du sacré. Prendre du temps pour faire deuil, pour soi-même et pour son entourage, un temps à préserver. L'EREN est déterminée à porter le souci d'affirmer la dignité des services funèbres, témoignage de l'espérance chrétienne. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Delphine Collaud, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

On a beaucoup discuté de ce sujet lors de la préparation. Comme nous n'étions pas tous d'accord, je parle en mon nom personnel. Je trouve dommageable au niveau de l'accompagnement paroissial, car pour moi un service funèbre est un accompagnement de la

communauté et pour la communauté. C'est un acte villageois et paroissial. Dire adieu, c'est soutenir la famille et ce n'est pas une simple prestation, plus ou moins brillante.

Je fais partie des pasteurs qui croient encore à la paroisse et les services funèbres permettent souvent de rencontrer les familles et de pouvoir les accompagner au mieux, dans les autres activités paroissiales par la suite. Même si parfois, peu de personnes de la famille vivent dans la paroisse, cela reste le cas dans une majorité de cas. C'est essentiel lorsque nous connaissons déjà la famille, mais c'est aussi l'occasion de créer des liens autrement.

Si la mutualisation a une utilité, cela serait celle de mettre en commun des bénéficiaires (catéchumènes, catéchèse d'adultes etc.) pour augmenter la joie d'être nombreux et libérer des postes pastoraux.

Ce n'est pas le cas des services funèbres : Une personne qui décède, une personne qui célèbre le service funèbre ! On n'y gagne rien, à moins de grouper les services funèbres ! Je ne crois pas que cela était dans les propositions.

Essayer d'organiser d'en haut, ne va pas simplifier du tout les choses, sinon de payer une personne pour le faire, en augmentant rapidement son temps de travail, car cela peut se révéler un vrai casse-tête, pour faire fonctionner les horaires d'un service funèbre au crématoire de Neuchâtel suivi de celui au temple de Savagnier. Moi qui ne suis pas motorisée, je ne vous dis pas le problème.

C'est une perte de temps pour les pasteurs et une perte de temps pour qui cherche à organiser. Où donc est le gain ?

J'entends bien la plainte du service des remplacements, mais je ne la comprends pas. C'est au ministre de s'organiser dans ses horaires et de se remplacer. Si une paroisse est vraiment trop petite pour le faire, alors un de ces fameux retraités disponibles peut être engagés des mois à l'avance, mais pourquoi vouloir en faire quelque chose pour tout le canton ?

C'est la solidarité et l'entraide rapide entre pasteurs qui doit fonctionner. Quand nous avons un problème, nous avons toujours un collègue pour nous dépanner, et c'est bien ainsi. C'est cela qu'il faut favoriser. Je voterai donc contre l'entrée en matière, par soucis d'économiser forces et temps. Je vous remercie de votre attention

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran va entrer en matière avec trois observations. Le rapport a paru aller très loin et a prémâché le travail du groupe de travail qui va être mandaté. C'est un regret. Il faut les laisser travailler. Par ailleurs, l'idée d'inclure les pasteurs à la retraite a rebuté plusieurs personnes. Comment construire un projet sur des personnes à la retraite ? C'est vrai que la notion de vocation, consécration est différente que dans une autre profession mais mettre sur pied un système qui compte à ce point-là sur les retraités, cela ne paraît pas aller dans le bon sens et pas vers l'avenir.

Et finalement, oui il faut privilégier les relations et la mutualisation avec les services cantonaux, entre autre avec les ministres en aumôneries.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux entre en matière et les résolutions ne mangent pas de pain. Par contre en lisant le rapport, nous avons eu quelques points d'inquiétude ne sachant pas toujours ce que recouvrent certaines formulations.

Par exemple en p. 23, deuxième paragraphe du point 1 du préambule :

L'EREN pourrait se donner les moyens pour réagir à cette diminution en définissant mieux son offre en matière de services funèbres, en développant des partenariats avec les pompes funèbres pour l'information aux familles et en profilant sa position théologique en direction d'une ouverture plus grande face aux attentes de nos contemporains.e.s. D'autre part, l'EREN se doit de porter la question de la mort et du deuil dans le débat éthique public. La période post-pandémie sera fort propice pour cela.

Qu'est-ce que la phrase "en profilant sa position théologique en direction d'une ouverture plus grande face aux attentes de nos contemporains.e.s" veut dire ?

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Je vous propose de répondre aux trois interventions. Concernant Mme Delphine Collaud, dans notre rapport, on préserve que si des personnes veulent choisir tel ou tel pasteur, elles peuvent le demander. L'idée de préserver cette possibilité pour les paroisses est un peu englobée dans ceci. La deuxième remarque qui parlait d'EPT est un sujet qui sera traité lors du travail dans le groupe.

Concernant la paroisse du Joran qui dit qu'on a déjà un peu prémâché alors, oui en effet on est peut-être allé un petit peu trop loin, mais dans l'enthousiasme et dans notre équipe, on travaille et on est peut-être allé un petit peu trop vite dans cette mutualisation.

Et concernant les Hautes Joux et l'ouverture aux attentes actuelles, j'en ai un peu parlé dans mon introduction. On voit que la façon dont on vit le deuil et le passage dans les services funèbres est en diminution. L'EREN a à cœur de savoir ce qui pourrait toucher les gens dans ce domaine, donc on a une ouverture aux attentes.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

J'apporte un complément sur le dernier point. Dans le premier rapport, on a évoqué la fameuse plateforme accompagnement spirituel et aumônerie, dite plateforme ASA. Elle serait l'endroit pour regarder les besoins spirituels des contemporains d'aujourd'hui. C'est toujours la même chose. Nous sommes face à un panel de personnes qui sollicitent les services de l'Église, allant du paroissien très engagé, avec un besoin d'avoir, un petit peu comme décrit par Delphine Collaud, un service funèbre villageois, où la population se déplace, célèbre dans un temple par un pasteur ou un diacre de l'Église, mais il y a aussi toute les personnes qui sont à la recherche d'un rite pour la mort. Ce rite n'est pas forcément facile à obtenir. Il est du devoir de l'Église de se poser la question de ce que l'EREN peut leur offrir en terme d'accompagnement. Ce ne sera peut-être pas une cérémonie villageoise, mais quelque chose d'autre qui sera demandé. Dans ce cas-là, il pourrait être profitable d'avoir un partenariat plus important avec les pompes funèbres afin que les pompes funèbres véhiculent que nous sommes ouverts à accompagner ces familles-là. Il ne faut pas voir de grosses demandes théologiques sur les personnes qui vont célébrer des services funèbres laïques, non c'est simplement l'ouverture à avoir parfois des cas de figure de demandes qui sont hors de nos canevas habituels. Voilà ce qui est simplement derrière ces quatre lignes.

J'aimerais aussi dire à Christine Landry que je lui propose de regarder les ministres retraités comme des bénévoles spécialisés. Dans ce cas-là, nous en revenons à la même discussion qu'avant, c'est-à-dire que l'Église est au contraire très spécialiste pour travailler et mettre en place des projets avec des bénévoles spécialisés.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Il faut être clair, en tant qu'Église. La demande des gens est de parler le moins possible de Dieu et de la religion, mais je réponds toujours que je suis un serviteur de l'Église. Forcément je vais en parler, sinon je quitte l'Église et je fais des services funèbres laïques.

M. Zachée Bêche, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Mon intervention va dans le même sens que celle de mon collègue Pascal. Et si cette ouverture théologique en direction de l'attente de nos contemporains ne correspond pas à l'Évangile ? J'ai dit une fois à une famille que je suis payé pour dire que Jésus est ressuscité.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Ce n'est pas pour couper le débat, mais je vous invite à voir que le point 1 en page 23 qui pose problème a une réponse en haut de la page 24 qui dit que cette question-là va être reprise par le Conseil synodal parce qu'il pense que c'est une question à réfléchir de manière globale. Mais le débat sur la mutualisation ne concerne pas ce point, pour l'instant. Il nous paraissait important de dire qu'au sujet des services funèbres, il y a une question d'organisation, c'est le débat de maintenant, et il y a une question de conception des services funèbres, et le Conseil synodal reviendra probablement en 2022 ou 2023 avec un rapport à discuter au sein du Synode sur ce sujet.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 32 oui, 1 non et 3 abstention

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de l'étude de la mutualisation des services funèbres.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter le rapport final sur la mutualisation des services funèbres selon le planning des mutualisations qui sera présenté en décembre 2021.

Amendement du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter le rapport final sur la mutualisation des services funèbres selon le planning qui sera proposé en décembre 2021.

La **présidente** demande si le Conseil synodal modifie sa résolution en supprimant la deuxième partie de la phrase, comme pour le rapport précédent.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal
Oui, évidemment.

Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran
L'amendement est retiré.

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter le rapport final sur la mutualisation des services funèbres.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 35 oui et 1 non

7. Discours d'adieux du président du Conseil synodal

Mesdames, Messieurs les députés, chers amis, un jour comme je me lamentais que je n'avais pas de culte d'adieux marquant la fin de mon engagement dans l'EREN, Carole m'a répondu simplement que, si je n'ai plus de paroisse, le Synode joue ce rôle pour la présidence. Cela m'a fait réfléchir et c'est vrai, chers amis, vous êtes mes fidèles paroissiens et paroissiennes. Mais c'est vrai qu'une session synodale n'est pas une cérémonie, par conséquent le ton de la prédication ne se prête pas bien à ce moment.

Dans un premier temps, j'avais imaginé faire un bilan de mes 8 années de présidence mais cela aurait réduit mon ministère à cette seule fonction sans tenir compte de toutes les années passées dans les paroisses des Valangines, puis de Neuchâtel, de la Cascade puis du Val-de-Ruz. Alors je me suis décidé pour le genre de discours d'adieux qui me laisse toute liberté de prendre le ton que je souhaite.

Vous le savez ou non, je suis un grand lecteur. Il me faut ma dose tous les jours et je lis plusieurs livres à la fois. Le premier touche au domaine de la philosophie, un autre la théologie, un autre la politique, un autre l'histoire, un autre la littérature et le dernier la littérature policière. Chaque jour, j'ai mes volumes qui m'attendent. En plus, je me diverte en me plongeant dans les bandes dessinées. J'ai besoin d'ouvrir mon esprit à d'autres dimensions pour enrichir mon engagement

quotidien. Cette ouverture de l'esprit à d'autres dimensions, à d'autres espaces, se retrouve chez l'apôtre Paul avec son expérience mystique en 2 Corinthiens 12, que je vais vous lire dans un instant. Cette dimension mystique se retrouve dans l'ouverture à d'autres dimensions de l'esprit. J'ai été formé comme théologien, j'ai pratiqué comme pasteur, je suis donc un expert dans le domaine de la pratique de la théologie. Comme me le disait Jean Biondina au début de mon entrée en fonction comme président "Tu étais un expert, tu deviens un apprenant." Voilà pour Yves. Au départ tu seras un apprenant et après plusieurs années, tu deviendras à nouveau un expert. Pour les autres dimensions, je reste un amateur qui se risque à d'autres manières de voir et de vivre l'univers, l'existence, la mort, la souffrance, la joie, les forces politiques et économiques, les bouleversements sociétaux, la biologie, la climatologie, les sciences de la nature. Voilà ce que Paul écrit "Faut-il s'enorgueillir, c'est bien inutile. Pourtant j'en viens aux visions et révélations du Seigneur. Je connais un homme en Christ qui, voici quatorze ans, était-ce dans son corps, je ne le sais, était-ce hors de son corps, je ne le sais, Dieu le sait. Cet homme fut enlevé jusqu'au troisième ciel. Mais je sais que cet homme, était-ce dans son corps, était-ce sans son corps, Dieu le sait, cet homme fut enlevé au paradis. Il entendit des paroles inexprimables qui n'est pas permis à l'homme de redire. Pour cet homme-là, je m'enorgueillis, mais pour moi, je ne mettrais mon orgueil que dans les faiblesses. Parce que ces révélations étaient extraordinaires, pour m'éviter tout orgueil, il a été mis une écharde dans ma chair. A ce sujet, par trois fois j'ai prié le Seigneur de l'écarter de moi, mais il m'a déclaré : ma grâce te suffit, ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse. Aussi mettrais-je mon orgueil bien plutôt dans mes faiblesses afin que repose sur moi la puissance du Christ. Car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort." Fin de la citation du texte biblique.

Dans notre existence, les expériences mystiques sont des montées, des élévations, dans un espace métaphysique qui dépassent la rationalité dont nous avons besoin pour vivre au quotidien. Paul nous rappelle de manière forte que, quelle que soit la richesse de notre vie spirituelle ou existentielle, nous ne pouvons pas nous en enorgueillir. Concrètement, Paul évoque sa souffrance physique, comme rappel à toute forme d'orgueil. Le corps, mon corps, votre corps nous rappelle avec l'âge que la faiblesse est là et qu'elle nous accompagne. Il ne s'agit ni de pleurer ni de nous lamenter d'être faible et sans force, mais il s'agit bien de laisser le Christ changer cette faiblesse en force. Il ne s'agit pas de ma force ou de votre force, mais bien de la seule force du Christ qui me et vous transforme. Ce passage de Paul est donc pour moi la faiblesse et la force de l'Église du Christ et de mon Église réformée. Sa force ne se trouve pas dans ses moyens financiers, mais bien dans ses ressources humaines transformées par le Christ. Ainsi donc, il ne s'agit pas de craindre la lente décroissance de l'EREN, mais d'avoir confiance en les ressources de foi qui l'habitent. La grandeur et la puissance de l'EREN importent peu, seuls comptent la vie et l'épanouissement des personnes qui s'y engagent.

Lorsque je me suis présenté à la présidence, on m'a demandé quelle était ma vision de l'Église. La question me semblait un peu bizarre à l'époque, car pour moi, une vision stable et qui dure à travers les siècles est la vision de vivre en communauté de foi en Jésus Christ. Cette vie est à la fois cultuelle et diaconale. La vie de l'Église prie le Seigneur et s'engage dans le monde dans l'accompagnement des humains dont elle partage l'existence. Mais là je vais faire une autre distinction. Ma vision de l'EREN est celle d'une institution qui permet de réaliser cette vision de l'Église, dans ses deux dimensions spirituelle et diaconale. Elle met en place une structure, des outils, des moyens pour accomplir cet objectif. Mais l'EREN ne maîtrise pas à elle seule l'Église. D'autres institutions ecclésiales accomplissent elles aussi cette vision de l'Église de Jésus Christ. C'est pourquoi, si la vision de l'Église reste immuable pour moi, la vision de l'EREN est évolutive. Elle change et s'adapte à l'évolution de la société. Durant mes années de ministère, j'ai réalisé que mon EREN s'est adaptée, avec plusieurs rapports que je vous ai remis : le nouvel élan de vie, EREN 2003, visions prospectives, passons en mode évangélisation et aujourd'hui processus EREN2023. La vision synodale adoptée par le Synode en décembre 2017 d'une Église joyeuse, dynamique et souple, souligne cette adaptation constante nécessaire à notre institution pour perdurer dans notre canton. Notre force se trouve dans le Christ qui transforme notre faiblesse institutionnelle en force de témoignage, en acte et en parole. Mais pour que cette transformation soit possible, il faut que nous laissions l'esprit nous conduire dans le changement. Les structures

peuvent devenir au bout d'un moment des freins, des blocages pour cette transformation. Je crois que si les organes de l'EREN, le Synode et les paroisses, se replient sur eux-mêmes et bloquent les adaptations, notre institution disparaîtra dans quelques années. L'Église de Jésus Christ, elle, ne disparaîtra pas, mais l'institution EREN, certainement. Ainsi donc, qu'importe la grandeur de l'EREN, ce qui compte, c'est qu'elle vive toujours et témoigne de Jésus Christ.

Vous le savez ou non, je n'aime pas les histoires qui se terminent mal. Vous pouvez demander à mon épouse, je zappe à la télévision ou je regarde le film en partant plusieurs fois de la chambre. Il faut que je connaisse la fin. J'avais aussi le défaut de lire la fin des livres pour connaître le dénouement. Donc je n'aime pas les histoires qui finissent mal. J'ai besoin de rêver et de me projeter vers une fin heureuse. J'aime les histoires aussi où les personnes refusent et luttent contre des structures ou des règles qui les enferment et briment leur personnalité. Je suis en train de lire un livre d'Elena Ferrante, l'amie prodigieuse, qui décrit si bien ce sentiment. Elle se débattait pour trouver, de l'intérieur de la cage où elle s'était enfermée, un moyen d'être vraiment elle-même qui, cependant, lui demeurerait encore obscure. Chaque année, je revois avec émotion et exaltation les dessins animés de Mulan le rebelle et le film Prince of Persia. J'aime reprendre les mêmes films. Chaque fois je suis pris à travers ces jeunes femmes et hommes qui osent se lancer pour réaliser leurs rêves et trouver leur place dans la société. Vous me direz que ce ne sont que des films et que la réalité est bien différente et se termine rarement par un happy end. En citant cet exemple, ce que je veux dire, c'est que les à priori et les jugements de valeur sont souvent des prisons dans lesquelles nous pouvons nous enfermer. Les rites, les coutumes, les règles, les dogmes, s'ils perdent leur élan de vie, deviennent aussi des prisons. J'espère que notre EREN sera toujours un appui pour toute femme et tout homme qui cherche à être elle-même et lui-même, en vérité et en plénitude, et à l'accompagner sur ce chemin de découverte de soi. J'intercéderai pour l'Église du Christ, mon Église, l'EREN et les êtres qui les constituent, pour notre canton, pour notre pays, pour notre monde, avec la même intention décrite par Brit Bennett dans son livre : Le cœur battant de nos mères. Si vous ne devenez pas toutes ces personnes, ne serait-ce qu'une seconde, une prière n'est rien d'autre qu'un ensemble de mots. Se projeter vers l'autre, s'élever au troisième ciel, pour partager son existence.

Je souhaite terminer ce moment avec quelques longs remerciements. Je travaille aussi par image, par vision, ce qui fait que ces remerciements me sont apparus quand j'ai préparé ce texte, mais il y en aurait bien d'autres que je pourrais dire avec d'autres personnes. Chacun et chacune y est inclus.

Tout d'abord, je remercie mon Église, mon EREN, pour les joies du ministère que j'ai pu ressentir depuis plus de 30 ans, aussi pour le dynamisme qu'elle m'a autorisé à développer, pour les activités paroissiales, cantonales et romandes, et pour la souplesse qu'elle m'a permis de vivre avec toutes les personnes diverses que j'ai rencontrées et qui m'ont ouvert l'esprit à d'autres réalités, à d'autres dimensions métaphysiques. Je ne me suis jamais senti limité par mon Église vers les autres. Je remercie toutes les personnes qui, dans mon ministère, m'ont permis de grandir. Je pense d'abord aux membres des conseils paroissiaux des Valangines, de la Cascade, du Val-de-Ruz, de Neuchâtel et à deux présidents en particulier, Daniel Schulthess et Pierre-André Guyot, aux moniteurs et monitrices des cultes de l'enfance, de l'éveil à la foi des paroisses dans lesquelles j'ai travaillé, aux préparations des fêtes aux Valangines, en particulier à Michel Villars qui a su concrétiser les images qui m'habitaient. Je pense aussi aux jeunes du catéchisme de Neuchâtel, à l'aumônerie de jeunesse et aux intenses discussions sur des sujets existentiels que j'ai pu partager avec beaucoup, mais en particulier avec Mélanie, Céline et Véronique. A mes collègues de la fédération des paroisses de Neuchâtel, devenue la paroisse de Neuchâtel, entre autre avec Pierre de Salis et Guy Labarraque avec qui nous avons créé le catéchisme commun et l'aumônerie de jeunesse, puis avec Constantin Bacha pour les camps de catéchisme et les nuits mémorables. A ma collègue de la Cascade, Corinne Mariani Méan, avec qui en 5 minutes de travail tout était réglé et partagé entre nous, puis avec mes autres collègues du Val-de-Ruz. Enfin, je pense à tous mes collègues pasteurs, diacres et permanents laïques et les moments inoubliables et intenses lors de nos retraites à Grey, la Pelouse, Crêt-Bérard, Sancey-le-Long, aux stagiaires qui ont partagé un moment de mon ministère et qui m'ont enrichi de leur personnalité, Christophe, Fabrice, Anne-Lise, Hélène, Yvena, Myriam, Marie-Claire, Sandra. A Jean-Jacques

Beljean, président du Conseil synodal, pour son soutien lors de l'occupation durant quelques jours de la salle de paroisse des Valangines par les requérants d'asile, pour son soutien aussi lorsque nous étions appelés au milieu de la nuit pour nous dire qu'une bombe allait être mise dans ma voiture pour faire exploser ma famille. Aux membres du Conseil synodal des années 2000 à 2020, pour leur confiance et leur soutien, aux responsables et secrétaires de l'administration de l'EREN qui mettent leurs compétences tous les jours au service de notre institution, Carole, Gersonete, Anaïs, Denis, Natacha, Christophe, Sébastien, Anne-Pascale, Charlotte, Angélique, Nicolas, Myriam et tous ceux et celles qui sont partis avant. Un remerciement à Christine Cand Barbezat, notre responsable RH, avec qui j'ai traversé quelques moments difficiles, partage, écoute, feedback nécessaires pour chercher la solution la plus juste possible pour la présenter au Conseil synodal, puis à transmettre les décisions du Conseil aux personnes concernées et aux organes de l'EREN. Je remercie mes parents, ma sœur et mes frères qui m'ont accompagné durant les premières années de mon existence et qui ont toujours continué à me soutenir fraternellement, sororellement et spirituellement. Un clin d'œil à mes fils que je remercie pour leur patience et leur résignation parfois lorsque l'engagement de leur père les privait d'activité hors paroisse. Je remercie, en dernier, Marika mon épouse. Elle a été là dès le départ, à me pousser à reprendre des études et des études de théologie. Elle m'a nourri et logé pendant mes années universitaires. Elle a été là, fidèle dans sa foi et sa confiance, que j'avais une mission à remplir. Je peux vous assurer qu'elle a accompli des fonctions importantes dans mon ministère paroissial, par l'écoute de manière générale. Combien de paroissiens et paroissiennes appelaient la cure et, en mon absence, elle les écoutait. Ensuite, ces personnes n'avaient plus besoin de rappeler le pasteur. Elle s'est engagée comme monitrice du culte de l'enfance, à l'animation des fêtes de Noël, elle a préparé nombres d'apéritifs et participé aux ventes de paroisse. Nous avons été engagé ensemble sur ce chemin de pastorat, aujourd'hui ce chemin s'arrête et nous allons prendre un autre chemin, mais toujours ensemble. J'ai oublié de dire qu'Esther m'a accueilli avec le Bureau du Synode et m'a accompagné en quelque sorte jusqu'au bout. Que la joie de la foi et de l'espérance en Jésus Christ vous habite, vous remplisse et vous élève jusqu'au troisième ciel, jusqu'au paradis afin de témoigner de votre amour au monde entier et à votre région. Merci.

8. Remerciements au président sortant

Mme Esther Berger, présidente du Synode

Cher Christian, c'est à moi qu'il revient de te dire merci, au nom du Synode et au nom de ta dernière paroisse, pour tout le travail que tu as accompli en tant que président du Conseil synodal. Et pour se faire, j'ai envie de prendre l'image de l'iceberg, non pas que nous soyons le Titanic, mais que le travail du Conseil synodal, et en particulier de son président, ressemble à un iceberg. Nous qui le voyons passer, nous en voyons un petit tiers, et vraiment un petit tiers, celui qui est débattu en Synode quand on te dit que non, tu n'as pas fait ce qu'on voulait que tu fasses, et quand on te fait des reproches. Pourtant le travail du président du Conseil synodal, et du Conseil synodal, va bien au-delà. Et c'est pour cela que c'est l'image de l'iceberg qui me vient. Lorsque tu as accepté de te présenter pour prendre cette charge, tu en savais déjà un bon bout. Mais au cours des années, tu as dû découvrir beaucoup de l'inconnu de l'iceberg. Tu avais tes expériences et tu nous les as partagées avec trois mots qui sont devenus le leitmotiv de notre EREN : le dynamisme, la souplesse et la joie. Alors la joie, c'est bien le point sur lequel nous ne pouvons pas nous prononcer, surtout aujourd'hui avec le masque nous ne voyons pas si tu souris ou si tu pleures. Mais je sais que, au travers de nos discussions, tu as exprimé de nombreuses fois des joies que tu as eues dans ce ministère de président du Conseil synodal. Des joies, tu en as aussi eues avec ta femme, avec ta famille et dans ce soutien, que tu as exprimé tout à l'heure, de Marika à ton ministère, il y a toute une part de joie. Et c'est dans ce sens-là que nous t'offrons à partager quelques éléments de douceur et de joie pour que la joie de tous les sens puisse être égaillée en cette fin de Synode.

D'autre part, tu nous as parlé de souplesse. Et la souplesse tu as dû en faire preuve en tant que président du Conseil synodal puisque tu as été confronté à la situation des dernières années du covid, où les choses n'étaient plus du tout dans l'ordre des choses et où tu as dû nous rappeler, mois par mois, voire semaine par semaine, ce que nous avons le droit de faire et ce que nous n'avons pas le droit de faire et tu as dû être souple pour nous dire tout cela. Et pour se faire, nous t'offrons un bon d'achat qui va peut-être te permettre d'avoir un peu de légèreté et de souplesse dans la vie et qui va te permettre de goûter quelques douceurs vinicoles et spiritueuses.

Du dynamisme, il t'en a fallu aussi pour parcourir la Suisse de long en large et de large en long, que ce soit pour représenter notre Église auprès des Églises sœurs ou que ce soit pour la CER. Parcourir le territoire du canton également puisque tu as décidé de visiter paroisse après paroisse en venant nous rejoindre lors d'un culte ou d'une activité paroissiale. Dans tes transports en train, tu as certainement dû te passer le temps et trouver l'une ou l'autre de tes passions à vivre, c'est-à-dire la lecture. C'est pourquoi nous t'offrons un bon pour pouvoir t'acheter quelques lectures supplémentaires.

Je ne vais pas, devant vous, faire la liste des mille et une choses qui, dans la charge de président du Conseil synodal, ne sont pas mentionnées. Je ne voudrais pas faire peur à ton successeur Yves. Mais je veux t'exprimer toute notre gratitude pour tout ce que nous avons vu de ton travail et surtout pour tout ce que nous n'avons pas vu de ton travail, pour ce temps que tu as consacré à diriger les travaux du Conseil synodal, ce temps que tu as pris pour nous conseiller dans nos décisions, pour l'énergie et la force de conviction que tu as déployées. Bien sûr tu le sais, on ne fait jamais l'unanimité, on ne peut pas être toujours d'accord avec ce que tu décides et avec ce que tu penses, mais tu as toujours su venir vers nous pour nous expliquer les choses. Tu nous as montré à plusieurs reprises que le chemin de l'unité passe par la parole, l'unité entre nous, l'unité avec les Églises romandes, l'unité avec les autorités politiques. Les interactions ont été nombreuses pour toi et les huit années de ta présidence ont permis de mettre sur les rails un processus qui n'en est qu'à ses balbutiements, que nous discuterons encore aujourd'hui et dans les temps à venir. Tu le regarderas évoluer depuis le Val-de-Ruz, avec sûrement de temps en temps un petit pincement au cœur, mais tu le laisses, à mon avis, entre de bonnes mains.

Alors cher Christian, au nom de l'EREN, je te dis merci de ton apport, de ton engagement, de ton énergie et, en signe de gratitude, tu as ce que tu as dans les mains, mais aussi nos sourires et nous applaudissements. Merci à toi pour tout ce que tu as donné à l'EREN et merci à Marika pour le soutien fidèle qu'elle a été, merci à vous deux.

9. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Une motion d'urgence est déposée par **Mme Natacha Aubert**, paroisse de La BARC

Madame la présidente du Synode,

Selon la disposition RG art 71, les député(e)s soussigné(e)s demandent l'urgence pour que le Synode débâte de la votation cantonale du 26 septembre prochain concernant la Loi de reconnaissance de nouvelles communautés religieuses, concrétisant les dispositions de la Constitution cantonale dont les termes avaient été proposés par l'EREN auxquels s'étaient joints les représentants de deux autres Églises reconnues.

Voici la stipulation de l'art 71 : Tout député qui veut présenter une motion (proposition en dehors des objets à l'ordre du jour) doit la remettre par écrit, signée par lui-même et cinq autres députés au moins, au président. Celui-ci la communique à l'assemblée. Au cours de la même séance, la motion est développée par son auteur et fait l'objet d'un débat préliminaire ; le Synode décide s'il la prend en considération. La motion prise en considération est renvoyée soit au Conseil synodal, soit à une commission pour étude et rapport. Sur proposition du Conseil synodal, le Synode peut, s'il décide qu'il y a urgence, statuer sans renvoi.

Nous demandons que le point 9 de l'ordre du jour soit traité en urgence et que le Synode vote en entrée de session sur notre proposition.

En effet, la votation du 26 septembre, portant sur un aspect formel de fonctionnement démocratique, risque d'être interprétée comme un vote en faveur ou non de l'Islam et des Communautés évangéliques dont certaines souhaitent depuis de nombreuses années leur reconnaissance au même titre que les trois Églises reconnues actuelles. Il est absolument nécessaire d'être bien informé à ce sujet pour éviter des méprises. Par ailleurs, selon les déclarations de certains des référendaires, en cas de succès de la votation, ces derniers envisageaient de demander une modification de la Constitution cantonale pour reléguer les Églises et Communautés religieuses au domaine privé en supprimant la qualité d'Églises reconnues.

Il nous semble que le Conseil synodal devrait informer notre Assemblée à ce sujet et que le Synode devrait en débattre avant la votation car c'est notre Église qui est à l'origine de cette ouverture à d'autres.

Vous remerciant de traiter cette question en premier point de l'ordre du jour nous vous adressons, Madame la présidente, nos respectueuses salutations.

Cette motion est signée par : Mmes et M. Natacha Aubert, Frédéric Jakob, Laurent Widmer, Solange Platz, Jacques-André Maire, Pierre-Laurent Denis et Johann Robert.

Mme Natacha Aubert, paroisse de La BARC, en son nom propre

Cette motion d'urgence porte sur la votation du 26 septembre prochain. On va devoir se prononcer pour ou contre la loi sur la reconnaissance d'utilité publique de nouvelles communautés religieuses. Il semble important aux motionnaires que ce point soit discuté en Synode avant la votation. De nombreuses choses sont dites sur cette loi qui ne sont pas forcément justes. Les référendaires ont des projets qui peuvent nuire à l'EREN à long terme. Cette loi est aussi le fruit de notre président du Conseil synodal qui était membre de la commission. En elle-même, la loi n'est pas une menace pour notre Église, mais le référendum pourrait l'être si la loi ne passe pas. Cette reconnaissance d'utilité publique des communautés est importante car elle assure l'intégration des personnes qui se sont installées dans le canton. Les critères de reconnaissance de ces communautés ont été très bien définis par la loi. Cette loi ne remet pas en question les acquis de notre Église, il n'est pas question de partager entre plus le gâteau que nous le faisons maintenant. En revanche, en cas de non à la loi, certains référendaires ont annoncé qu'ils combattraient par la suite la reconnaissance même des trois Églises reconnues. Je trouve donc important que le Synode débattre et que le Conseil synodal puisse donner son avis sur cette loi.

La présidente se pose la question quant à la notion d'urgence et à la pertinence d'un rapport du Conseil synodal et interroge le Conseil synodal pour savoir s'il comprend ce qui lui est demandé. Est-ce que le Conseil synodal est d'accord de mettre la notion d'urgence ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Je comprends ce qui est demandé. Pour la procédure, il serait juste bien d'avoir un texte. C'est-à-dire : le Synode demande une discussion d'urgence concernant la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et demande au Conseil synodal d'exprimer, en dehors de l'ordre du jour du Synode, son avis. Ce serait le texte de la motion. Si tel est le cas, le Conseil synodal, vu la date proche de la votation, accepte l'état d'urgence.

La présidente remarque que la motion n'est pas très claire, mais propose que le Conseil synodal donne son avis et que le Synode puisse ensuite réagir.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Le Conseil synodal a évidemment consulté les deux autres Églises ECC et ECR, sur la question, pour avoir une communication unie, communication qui a d'ailleurs été donnée dans une conférence de presse lundi 23 août en présence de M. Laurent Kurth, qui était là, au nom des autorités politiques, pour défendre cette loi également. La position commune est un soutien complet et total à la loi. Évidemment, tout ce qui mettrait en péril la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses doit être traité avec attention. L'avis du Conseil synodal rejoint une bonne part l'analyse faite par Mme Natacha Aubert.

Une communication va paraître bientôt, peut-être demain, par les voies habituelles de notre Église, c'est-à-dire les modérateurs, les présidents de paroisse et les secrétariats, concernant la prise de position des trois Églises et le soutien à la loi. Un texte sera également proposé pour être dit lors des cultes ou mis à disposition dans les lieux paroissiaux. Pour l'EREN, le soutien à la loi répond déjà à l'article 99 de la Constitution voté en 2000, qui donne une réponse claire à ce mandat, une réponse qui est extrêmement bien pensée parce qu'elle prend le meilleur de ce que nous offre le système démocratique de notre canton. A savoir que les décisions sont prises par le Grand Conseil mais qu'il y a une possibilité référendaire lorsqu'il s'agira d'accepter ou d'entrer en matière sur la candidature d'une communauté. C'est très équilibré. Encore plus dans son contenu, cette loi favorise vraiment l'intégration et le partenariat de ces communautés. Il est impossible pour une communauté d'être reconnue si elle ne fait pas quelque chose pour la population neuchâteloise et si elle ne prend pas de partenariat avec les autres communautés qui sont déjà reconnues, à savoir actuellement les trois Églises. La loi insiste aussi que, dans les statuts de cette communauté, sous forme en principe d'une association, il y ait la possibilité d'entrer et de sortir de cette association, ce qui veut dire que la liberté religieuse et d'appartenance est garantie, par cette loi, pour les communautés qui décideraient de poser un dossier de candidature. Il est évident aussi que cette loi prévoit un certain contrôle disciplinaire et, le cas échéant, l'État peut retirer cette reconnaissance.

Je vous ai exprimé la position du Conseil synodal mais pour les questions pratiques et les questions fines, M. Christian Miaz qui a suivi le dossier du début à la fin, répondra à vos questions et complétera ce que je n'ai pas dit.

D'autre part, le 1^{er} septembre, la SPMN organise un débat à 20h à la salle des pasteurs, retransmit par zoom ; le lien zoom sera disponible sur le site de l'EREN.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Ce n'est pas tout à fait un débat. Les différents intervenants donneront des éléments pour comprendre la problématique. Il y aura un exposé de M. Jean-Jacques Beljean qui expliquera l'histoire des rapports entre l'Église et l'État dans le canton, une prise de parole de M. Laurent Kurth qui dira concrètement quels sont les liens et le contexte de la loi qui concerne les communautés religieuses et finalement M. Philippe Bauer qui parlera plutôt de la situation au niveau fédéral. Les inscriptions sont possibles jusqu'à ce soir auprès de Mme Isabelle Ott-Baechler. C'est important de s'inscrire car ainsi nous pourrions savoir si nous pouvons faire cette conférence avec les distances et les masques ou si on devra exiger le pass sanitaire puisque la salle des pasteurs peut contenir jusqu'à 100 personnes.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Merci de vous joindre à la soirée et d'y participer en présence si vous en avez l'occasion. C'est vrai qu'on a choisi cette possibilité d'assister à cette soirée en vidéo, mais c'est aussi en présentiel que cela se joue, c'est une manière d'exprimer notre engagement que de participer.

Mme Armelle von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je fais partie de l'équipe référendaire et je veux juste réagir sur un point. Chaque reconnaissance d'intérêt public, selon nous, devrait faire l'objet d'un référendum facultatif. Le référendum obligatoire exige que le projet de loi soit soumis d'office au peuple. Les référendaires demandent un référendum facultatif, comme cela a été l'objet pour cette loi, cela demande une récolte de

signatures, pour le canton de Neuchâtel c'est environ 4500 signatures à récolter, pour soumettre une nouvelle communauté religieuse qui puisse être reconnue d'intérêt public.

Là, contrairement à ce que dit le Conseil synodal, on n'est pas dans le maximum des possibilités démocratiques en notre possession. 30 membres du Grand Conseil peuvent aussi demander un référendum. Les référendaires souhaitent donc que cela soit soumis, comme la majorité des lois, car c'est très très rare que le régime des 30 élus soit recommandé, à un référendum facultatif si une nouvelle communauté religieuse demande à être reconnue. Il faut savoir que la reconnaissance d'une communauté religieuse lui amène beaucoup de droits et typiquement de pouvoir enseigner dans les écoles publiques, ce qui est très important. On considère que c'est normal que si un référendum facultatif aboutit, que la population neuchâteloise puisse donner son avis. Cela ne remet en aucun cas en doute les différents financements de la reconnaissance de l'EREN ni des communautés déjà reconnues.

M. Adrien Bridel, conseiller synodal

En tant que secrétaire du groupe de dialogue interreligieux de Neuchâtel, je salue l'effort qui a été fait par les membres de notre Église d'anticiper ce qui viendra après, le 2^e round, si on me passe l'expression, de l'agenda de certains référendaires.

Je peux donner un élément supplémentaire. L'EREN est membre fondatrice d'un groupe interreligieux, qui est un outil qui peut être utilisé pour ce genre de thématique. Je ne peux que regretter qu'on ne se serve pas d'un tel outil qui est à votre entière disposition.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Il y a effectivement certainement quelque chose à dire concernant cette prudence extrême à engager la voie référendaire. Si la loi est refusée, la porte est grande ouverte soit pour enterrer ce dossier ou aller dans une direction totalement opposée. Alors est-ce que, au nom de la liberté et du droit de nos concitoyens, nous devons ouvrir cette porte ? Certains le pensent très clairement. Maintenant il est libre aussi à une Église d'exprimer sa position. Nous n'aimerions pas prendre ce risque parce que nous considérons que le contenu tel que présenté de la loi et également finalement cette possibilité, même s'il s'agit de 30 élus qui doivent faire la demande pour la démarche référendaire pour qu'ensuite il y ait la récolte des signatures, c'est sûre que c'est une procédure qui est certainement compliquée et lourde, finalement ce qui est important, pour nous, c'est que la loi ne soit pas enterrée avec l'aboutissement de ce référendum. Toutes les possibilités sont sur la table. Soit effectivement c'était juste un tout petit problème pour l'acceptation et dans ce cas-là, on représente la loi et elle passe et tout va bien, soit alors il faut mettre tout cela sous le tapis et ce ne sont non seulement des années d'efforts qui sont enterrées, mais c'est aussi ne pas donner de cadre légal à quelque chose qui est inscrit dans la Constitution, donc cela veut dire que c'est compliqué de laisser ce vide. Encore en plus, pour le dire de manière un peu plus affective, c'est simplement fermer la porte à la Fédération des Églises évangéliques qui attend depuis 2020 que le citoyen neuchâtelois se prononce à ce sujet et donne enfin une réponse.

Effectivement, chaque membre de l'Église reste libre devant cette question mais maintenant l'EREN dit que nous soutenons cette loi et nous nous battons pour que cette loi aboutisse en changeant ce qui doit être changé si le référendum venait à aboutir lui aussi.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je ne sais pas exactement ce qu'on va voter le 26 septembre et j'ai de la peine à savoir comment me positionner. Étant favorable à la loi, je ne sais pas si on vote sur la loi ou sur le fait que c'est le peuple qui doit décider. Je n'ai pas encore reçu le matériel de vote à la maison. Quel est le contenu de cette votation ?

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

J'ai posé exactement cette question, il y a deux jours de cela, à M. Fabien Burgat, qui est chargé d'instruire ce dossier, mandaté par M. Laurent Kurth. Nous sommes face à l'aiguillage fondamental, c'est-à-dire que si nous disons "oui" à la loi, la loi passe et si nous disons "non" à la

loi, le dossier est remis. C'est ce qu'il m'a répondu. Effectivement j'avais, moi aussi, entendu d'autres manières de procéder, mais c'est ce qui m'a été répondu.

Mme Natacha Aubert, paroisse de La BARC, en son nom propre

Si on vote "oui" à la loi, c'est parfait. Si on vote "non" à la loi, cela donnera du courage à certains référendaires de revenir avec une autre idée, c'est-à-dire une séparation totale de l'Église et de l'État, et donc de remettre en question le concordat et tous les liens qui nous lient à l'État.

Mme Karin Phildius, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Ce dossier de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses traîne au moins depuis 10 ou 20 ans au niveau du Grand Conseil. Le vent tourne très vite au niveau même des députés du Grand Conseil et de la population. Donc le risque est grand que, si cette loi est refusée, les Églises ne soient plus reconnues comme Églises ayant un rôle à jouer dans le domaine spirituel. Il suffit d'être un peu à l'écoute de ce qui se passe autour de nous.

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'ai l'impression que le débat est en train de tourner sur ce qu'on va gagner, ou perdre et je ne le trouve pas digne, dans ce sens, de l'Église réformée. On devrait plutôt se poser la question de savoir si ce qu'on soutient est juste.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Déjà en l'an 2000, les trois Églises avaient cette intuition qu'il fallait que la reconnaissance s'ouvre et ne soit pas seulement limitée aux trois Églises. C'est pour cela qu'elles ont soutenu cet article de la Constitution. Depuis lors, elles ont toujours travaillé dans cette voie. Pas seulement pour garder la reconnaissance mais parce que c'est une manière d'intégrer toute communauté religieuse qui a la volonté de s'intégrer dans le canton de Neuchâtel. Il a fallu 20 ans pour que la loi soit préparée et les trois Églises ont été membres du premier groupe qui a aussi travaillé sur cette première loi. Ce qui a toujours été très important pour les trois Églises, c'est la liberté d'entrer et de sortir, la liberté de pouvoir changer de religion et la liberté de pouvoir quitter une religion. L'autre point important est la volonté de reconnaissance d'une communauté. La communauté doit faire des efforts très importants pour obtenir cette reconnaissance. Cela demande, entre autre, de pouvoir travailler avec les autres communautés religieuses. C'est fondamental, c'est notre chemin, c'est la voie neuchâteloise qui a été choisie en 1948 par le Grand Conseil, qui a décidé que les trois Églises reconnues doivent travailler ensemble, avec l'État. Cela a changé radicalement notre manière de fonctionner. Le chemin parcouru avec les trois Églises a été bénéfique pour l'ensemble de la société. Le même principe a été poursuivi en 2000 avec la nouvelle Constitution du canton. Ce que nous trouvons difficile et dangereux, c'est de passer directement à un vote populaire. Comment est-ce que chaque citoyen peut connaître l'entier du dossier de la communauté qui demande la reconnaissance ? Les trois Églises ont tout d'abord dit que c'est une question administrative. Est-ce que l'État reconnaît que la communauté remplit bien tous les critères ? Puis, au niveau de la commission, on est entré dans une dimension plus politique en disant que cela ne doit pas seulement être une question administrative, mais aussi une décision politique. Cette loi est aboutie au niveau du Grand Conseil et il faut l'accepter. Si on dit "non", tout est renvoyé aux calendes grecques et c'est très dommage. Ce que nous retenons, c'est dans l'ADN des trois Églises, aujourd'hui, de s'ouvrir aux autres communautés religieuses qui veulent travailler pour le bien de l'ensemble de la population neuchâteloise.

M. Yves Bouquin, conseiller synodal

A titre personnel, je trouve que cette loi est exigeante des deux côtés. Elle est exigeante pour les communautés qui vont monter leur dossier. Mais elle est aussi exigeante car un élan émotionnel de la population ne va pas débouter, sur un coup de tête, une communauté qui aurait présenté un excellent dossier. Ces deux aspects, l'exigence pour la communauté et la limitation référendaire pour éviter des abus émotionnels, car c'est un terrain qui va nécessairement susciter des

émotions, sont pour moi très sains. C'est ce que je trouve être la grandeur principale de cette loi, l'équilibre est très bon.

Mme Armelle von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je tiens à réagir sur deux points. Le premier, on entend qu'il y a une absence de loi et ce n'est pas le cas car une loi existe au sujet des communautés religieuses depuis 2004. Deuxièmement, si une loi est mauvaise, elle ne doit pas être acceptée parce qu'il y a une absence de loi. Si cette loi est antidémocratique et ne permet pas de référendum facultatif, ce n'est pas parce qu'on a peur de l'absence de loi, c'est ce qui est dit déjà dans le débat public, on a mis bien en avant que l'aspect qui pose problème est qu'il faut 30 élus qui signent pour un référendum, donc cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas travailler avec les autres communautés religieuses ou qu'on ne veut pas la reconnaissance pour d'autres communautés religieuses. Dans le débat, cela a été assez clair. Cela donne un message au Grand Conseil pour potentiellement recommencer et modifier ce qui doit l'être de la loi. Sinon, vous avez également dit que ce n'est pas parce qu'il y a une émotion concernant un très bon dossier que celui-ci devrait être refusé. Simplement, les communautés religieuses sont au service de la population, il ne faut pas l'oublier. On est là pour la population dans les écoles, dans les aumôneries, dans les prisons et quand on est présent au sein de la population, c'est normal que la population ait son mot à dire. Ce n'est pas une question purement administrative, mais c'est une question vraiment populaire. Si ces communautés religieuses sont au service de la population, c'est normal que la population puisse donner son avis. Finalement, le référendum facultatif est un juste équilibre. Le référendum obligatoire aurait été trop pour chaque communauté religieuse. Mettre un régime spécial pour cette loi, c'est outrepasser ce qu'est une communauté religieuse au service de la population. Avoir peur de l'avis de la population, cela m'interroge. Avons-nous soucis de nos citoyens ? On doit avoir confiance. Si le dossier est bon, chaque citoyen sera enthousiaste et voudra travailler avec cette communauté. Partir du principe que l'on va refuser de travailler avec des communautés alors que c'est dans notre intérêt, je ne comprends pas.

M. Julien von Allmen, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Tout est émotionnel à un certain degré et c'est délicat d'utiliser cet argument-là pour dire que oui ou non cela doit passer devant le peuple. Un parlement est politique et n'est pas forcément plus objectif que la population. Si on est très clair avec la population, avec des critères précis, dans ce cas-là on le sera, et qu'on arrive par ailleurs à démontrer que ce qu'on avance est vrai. Si on doit éviter l'émotionnel quand la population doit voter, je pense qu'on ne vote plus sur les retraites non-plus, ni sur l'écologie. C'est délicat. Au Synode aussi on doit dépasser l'émotionnel.

Mme Natacha Aubert, paroisse de La BARC, en son nom propre

Une petite précision sur la place de ces nouvelles communautés dans les écoles, il ne s'agira pas d'intégrer leur enseignement à l'enseignement public, mais ce seront des locaux qui seront prêtés comme ils le sont maintenant prêtés aux trois Églises reconnues, dans un cadre très strict fixé par la loi, c'est exactement la même chose.

M. Yves Bouquin, conseiller synodal

Une petite chose me gêne dans le débat que nous sommes en train d'avoir, c'est que justement et précisément il se transforme en débat. La motion a demandé que le Conseil synodal exprime son opinion. Il l'a exprimé en mettant dans la constellation à peu près tous les éléments qui lui ont fait prendre la décision d'inviter les membres de l'Église, en tant que Conseil synodal, à accepter cette loi. Il a également mis dans la constellation de ses arguments le risque de l'aspect émotionnel, et seulement le risque. Il l'a pris comme une donne, et en tant que donne, elle doit être corrigée par certains garde-fous. Maintenant il y a un autre risque ici, c'est d'utiliser le Synode qui est un parlement d'Église, pour en faire un parlement de débat sur une votation. Je pense que là, c'est risqué. Le Conseil synodal est tout à fait conscient qu'à l'intérieur des membres de son Église, il y a une diversité d'opinions. Elles sont non seulement acceptées, mais elles sont validées et totalement justifiées et c'est pour cela qu'il encourage, comme toujours, chacun de ses membres,

citoyen et citoyenne de ce canton, à voter selon sa conscience. Ensuite il a donné une ligne pour le débat, une ligne concertée des trois Églises. Je propose que ce débat prenne fin parce que nous avons entendu ce que l'Église comptait faire et la communication qu'elle allait donner. Ou alors avez-vous encore des questions plus factuelles auxquelles nous pourrions répondre ? Mais évidemment ce n'est qu'une simple proposition car le Synode est maître de ce qu'il veut parler ou non.

❖ La motion est classée par 35 oui, 1 abstention

10. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

Pas de question.

Prière finale par **M. Julien von Allmen**, membre du Bureau du Synode

La présidente clôt la séance à 15h30.

Neuchâtel, le 09.06.2021

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente
Mme Esther Berger



Le secrétaire
M. Frédéric Jakob



Annonces

A l'issue de cette session, les membres du Conseil synodal sont immédiatement attendus vers la Collégiale pour une séance photos. Ils se rendront ensuite directement au Temple du Bas.

Au Temple du Bas, les députés sont priés de monter à la galerie. Afin de respecter les mesures sanitaires, un rang sur deux est condamné ainsi qu'une chaise sur deux. Vous pouvez donc vous asseoir sur une chaise où un livret de la cérémonie est déposé. Le masque est obligatoire durant toute la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie officielle, toutes les personnes inscrites sont attendues pour un apéritif dînatoire chez Max et Meuron.

Mercredi 1^{er} décembre 2021

189^e Synode ordinaire à Montmirail